

LES EYZIES

de TAYAC-SIREUIL

BULLETIN MUNICIPAL N°52

Décembre 2017



SOMMAIRE

Editorial

Billet du Maire	p.03
Billet du Maire-Délégué	p.04
Billets du Maire et Maire-Délégué en anglais	p.04

Vie Locale

Etat Civil	p.05
Restauration des lavoirs	p.06
Jardins familiaux	p.06
Fête foraine	p.07
Journée mycologique	p.07
La grappe de Cyrano	p.08
Paris 2024	p.09
Nouveau porte-drapeaux	p.10
Fait divers	p.10
Ordures ménagères	p.11
Zéro pesticide	p.11
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI	p.12-13
Réseau gaz	p.13
Défibrillateur	p.14
Aménagement d'un logement temporaire	p.14
Ecole « Séverin Blanc »	p.15
Bibliothèque municipale	p.16
CAP Sireuil Village	p.17-18
Relais Assistante Maternelle	p.19
Cté de communes Vallée de l'Homme	p.20-21
Office de tourisme	p.22-23
Pôle International de Préhistoire	p.24

Temps forts

p.25

Conseil Municipal

Compte-rendu	p.27-41
--------------	---------

Associations

Club du Temps Libre	p.42
Comité de jumelage	p.43
Amicale de Sireuil	p.44
Amicale Laïque	p.45
Collectif Copeaux Cabana	p.46
Sauvegarde de l'église Saint Marcel	p.47
SERPE	p.47
Les copains d'abord	p.48
APPMA – Société de Pêche	p.48
AS Les Bisons	p.49
Tennis club	p.50
La M.I.R	p.51
La Cromagnon	p.51
Société de Chasse Les Eyzies	p.52

Mémoire et perspectives

Restauration de la stèle de l'église de Tayac	p.53-54
Projet de restauration des statues de l'église	p.55

Informations diverses

Révision du PPRI	p.56-57
Don du sang	p.58
UFC QUE CHOISIR	p.59

Horaires et Coordonnées

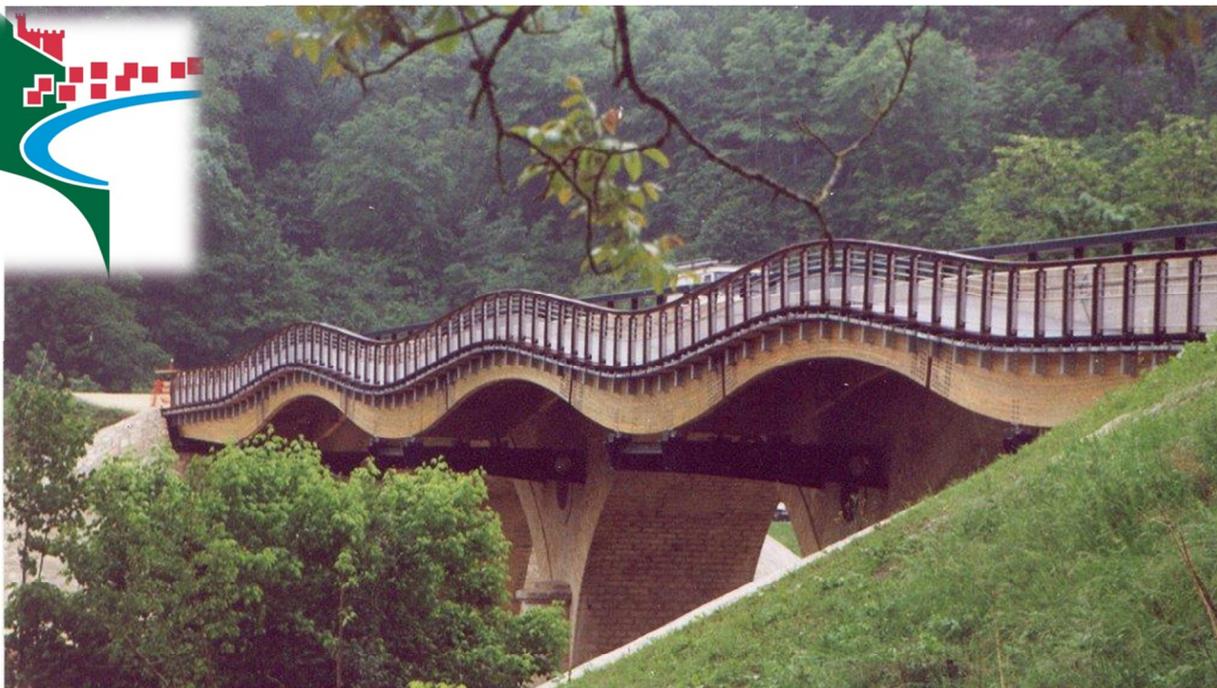
p.60

Rédaction

Membres de la commission
bulletin municipal

Mise en page

Secrétariat de Mairie



BILLET DU MAIRE

1868-2018, déjà 150 ans que les squelettes et autres parures de l'Homme de Cro-Magnon ont été découverts aux Eyzies.

Cet évènement majeur qui a depuis conditionné le développement et la notoriété de notre village dans le monde entier, dans les livres d'histoire, sera célébré cette année.

Le musée national de Préhistoire a obtenu pour la première fois l'autorisation d'exposer une partie de ces découvertes qui sont conservées à Paris depuis 1868 ; cette exposition, probablement très médiatisée prendra corps à partir du mois de mars.

Pour l'occasion, notre municipalité s'associe à cet évènement qui sera également relayé par le Pôle International de la Préhistoire.

Nous organisons le vendredi 23 mars une balade contée avec Daniel Chavaroche, qui ira bien sûr de l'Abri Cro-Magnon jusqu'à l'école où les enfants préparent l'évènement et enfin au Musée pour l'inauguration de l'exposition. Nous invitons les habitants des Eyzies à nous rejoindre à 14h00 ce jour-là à Cro-Magnon.

Lorsqu'on mesure aujourd'hui l'incidence qu'a eue cette découverte sur les Eyzies et plus largement sur la vallée de la Vézère, le nombre de fouilles, recherches et autres découvertes majeures qu'elle a entraînées à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, on a du mal à imaginer à quoi ressemblerait notre village aujourd'hui sans ces hommes de Cro-Magnon qui reposaient sous cet abri.

Au-delà du plaisir que nous avons à nous rapprocher de cet évènement exceptionnel et festif, il est parfois bon de se rappeler que si nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui, c'est parce que l'histoire a conditionné notre destin, tout comme nous conditionnons celui de demain.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2018, heureuse dans tous les domaines.

Philippe LAGARDE

BILLET DU MAIRE-DELEGUE

Le recensement opéré en début d'année a montré une sensible augmentation des habitants sur notre secteur et si l'on veut bien donner ou permettre des constructions, la démographie ne peut que s'en améliorer, Sireuil étant un endroit paisible, accueillant et calme.

La pose sous terre de câbles de fibre optique reliant le central téléphonique de Marquay à celui de Sireuil devrait augmenter sensiblement le débit d'internet au plus près de celui-ci et dégressivement jusqu'au bout de la commune. La fibre optique par ailleurs devant théoriquement arriver dans chaque foyer sera effective dans un avenir assez lointain.

Les divers travaux d'entretien sont assurés par nos valeureux cantonniers mais les « nids de poules » poussent plus rapidement que les champignons, en attendant que le budget puisse mieux faire.

En espérant que 2018 sera une année de paix, que tous les conflits en cours s'estompent, je vous souhaite tous mes vœux de bonne santé et joie pour chacun.

Jean-Pierre LAVAL

Traduction du Billet du Maire

1868-2018. 150 years have passed since the skeletons and other remains of Cro-Magnon man were discovered in Les Eyzies. This momentous event which has made our village famous throughout the world and in the history books, will be duly celebrated this year.

For the first time the National Museum of Prehistory has been authorised to exhibit some of the discoveries which since 1868 have been held in Paris. This exhibition which will be fully covered by the media, will take place in March. We will be participating in this event together with the PIP.

On Friday 23rd March at 14.00 we will be organising a walk with Daniel Chavaroché which naturally will go from the Abris de Cromagnon to the school where the children will give a presentation and then on to the museum for the opening of the exhibition. We invite everyone in Les Eyzies to participate.

When we look back at the impact of this discovery on Les Eyzies and the area, at the number of excavations, research projects and other studies which it led to at the end of the 19th and beginning of the 20th centuries, it is hard for us to imagine what our village would be like today if Cromagnon man had not sheltered here.

Apart from the pleasure we have in participating in this exceptional and celebratory event, we should remind ourselves that if we are who we are today it is because such historical events shaped our destiny just as they will in the future.

Together with the members of the council, I wish you all in every respect, a very happy 2018.

Philippe LAGARDE

Traduction du billet du Maire-Délégué

The survey conducted at the beginning of the year shows a real increase in the number of inhabitants in our area and if we want or decide, to allow more building, this trend will continue given that Sireuil is quiet, welcoming and peaceful.

The laying of underground optic fibre cables linking the exchange at Marquay to Sireuil will definitely increase the internet coverage within the commune boundaries both nearby and then further out, since in theory everyone should be linked up in the not so distant future.

Our hard working municipal workers continue their maintenance work but the potholes mushroom everywhere as we wait for funds to improve things.

I hope that 2018 will bring peace, that all conflicts be resolved and I wish you all the very best, both health and happiness.

Jean-Pierre LAVAL

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Les Eyzies de Tayac,

Manon, Edith, Solange VALBUSA née le 27 janvier 2017 à Périgueux

Léna, Aléa LEFRANC DALIX née le 31 mai 2017 à Périgueux

Malou, Guilhème GRAVINA née le 8 juin 2017 à Les Eyzies de Tayac

Adam, Manuel, Patrick ATALAYA BESSE né le 29 juin 2017 à Périgueux

Ryhan KHELFOUNE né le 2 juillet 2017 à Bergerac

Hannah, Angelica PAGANO BACKHAUS née le 16 octobre 2017 à Les Eyzies de Tayac

Mya, Emilie, Malisson, July NONY née le 1^{er} novembre 2017 à Sarlat-La Canéda



MARIAGES

Les Eyzies de Tayac,

Raymond, André OTT et Kumi KIMURA le 14 février 2017

Sébastien, Thibault VALBUSA et Betty, Micheline, Martine DEGARDIN le 1er juillet 2017

Philippe, Josepha, Johan DE VRIES et de Herman, Firmin, Julia VANDEVIJVERE le 22 juillet 2017

Mathieu, David BONIS et Marjorie, Paulette, Nicole NIVET le 5 août 2017

Alexandre, Jacques, Georges LEJEUNE et Kessy DAUHER le 12 août 2017

Vincent MALOUVIER et Emilie MARTIN le 26 août 2017

Philippe, René, Pierre FLOC'H et Martine, Louise PENY le 30 septembre 2017

Sarah, Inès BENELMOULOUUD et Mohammed, Cherif MEHENNAOUI le 16 novembre 2017

Sireuil,

Frédéric, Guillaume PICARD et Perrine, Andréa Mylène DELLAC le 17 juin 2017

Grégory, Bruno, André MULLIER et Brynhild, Réjane, Marie YAKOUBÉNE le 12 août 2017



DECES

Les Eyzies de Tayac,

Simone COSSE née PRUDHOMME décédée le 15 janvier 2017

Yvon, Guy, Jean TEMPLE décédé le 29 mars 2017

Jacques LEYSSALLES décédé le 28 avril 2017

Maurice, Brice VEYRET décédé le 2 mai 2017

Marcelle SAUVANET née PAGÈS décédée le 14 mai 2017

Marie-Antoinette, Jeanne, Vitaline BALEYDIER décédée le 11 juin 2017

Emilienne, Marie-Jeanne BOUSQUET née VALÈS décédée le 16 juin 2017

Yvette GENESTE née CORNU décédée le 20 juin 2017

Germaine, Solange BONNAT née OIZEAU décédée le 3 juillet 2017

Fabrice, Alphonse, Roger POIRIER décédé le 18 août 2017

Raoul CARPENET décédé le 21 septembre 2017

Stephen, John WILLETT décédé le 21 septembre 2017

Gérard GRATIEN décédé le 27 septembre 2017

Marthe DELAVALAUX née ROQUECAVE décédée le 1^{er} octobre 2017

Paulette, Amélie EYMARD née FOURNIER décédée le 8 novembre 2017

Jean, Louis DUHAMEL décédé le 13 novembre 2017

Marcelle PREUX née GARRIGUE décédée le 31 décembre 2017

Sireuil,

Jean, Marie CHAUVAUD décédé le 28 février 2017

Jean Baptiste GORREC décédé le 5 juin 2017

RESTAURATION DES LAVOIRS

Nos lavoirs n'ont plus beaucoup d'utilité pour laver le linge de nos jours mais ils ont une histoire et font partie de notre patrimoine ; ils racontent un peu l'histoire du village. Ils sont bien sûr en relation avec une source qui les alimente.

Malgré cet abandon d'usage, nous avons décidé de les restaurer et de leur rendre un nouvel éclat.

Le Conseil Municipal a validé le principe d'une convention avec l'association SEM et VOL qui met à disposition des jeunes souhaitant participer à ce type de chantier pendant leurs vacances et provenant du monde entier.



Nous avons ainsi accueilli et encadré une équipe au mois de juillet composée de coréens, d'espagnols, d'anglais, d'ukrainiens, de français et de taïwanais qui se sont attelés à la tâche sur deux sites, dans le bourg en bas de la Mairie et dans le vallon de Font de Gaume. Le résultat final est spectaculaire outre de magnifiques moments d'échanges et de convivialité.

Merci à Pierrot ROUX et François qui les ont mis à la tâche, mais surtout un grand merci aux élus et bénévoles qui ont eu à cœur de terminer ces chantiers après le départ de ces jeunes volontaires qui étaient frustrés de n'avoir pu finir pendant leur séjour.

Cette addition d'énergie et de bénévolat renforce l'idée que notre patrimoine est l'affaire de tous.



Philippe LAGARDE

JARDINS FAMILIAUX

Nous avons lancé pour l'été 2017 l'expérience de jardins familiaux. Le concept n'est pas nouveau, il est expérimenté dans beaucoup d'endroits en France, souvent avec succès. L'idée consiste à mettre à disposition gratuitement un espace agricole permettant à ceux qui n'en n'ont pas de produire leurs légumes et d'échanger s'ils le souhaitent des plants ou des semences avec d'autres.

La commune s'est portée acquéreur d'un terrain appartenant à Madame Baudry, proche de la Vézère afin de bénéficier de l'eau indispensable aux cultures. La première saison est un peu décevante dans la mesure où peu de candidats se sont manifestés mais nous ne désespérons pas pour reconduire l'expérience en 2018.

Merci à Pierre Gauthier qui nous a bénévolement préparé la terre afin de créer les meilleures conditions possibles.

Philippe LAGARDE

LA FÊTE FORAINE

Après de longues années, et malgré une chaleur étouffante, la Fête Foraine du mois de Juin a fait renaître des souvenirs dans les âmes et les cœurs des parents d'aujourd'hui, amenant leurs enfants sur les manèges.

Les forains, à la demande générale, reviendront donc cette année 2018, le 2^{ème} week-end de juin.

Gérard BAUCHET



JOURNÉE MYCOLOGIQUE

Soleil et convivialité pour la 3^{ème} édition de notre journée mycologique



Une petite cinquantaine de passionnés de champignons se sont retrouvés le jeudi 2 novembre pour ramasser pas moins de 112 variétés de champignons. Sur les conseils de Monsieur Lacombe, président de la société mycologique du Périgord, les champignons n'ont presque plus de secrets pour ces passionnés.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Claudine BUTY

LA GRAPPE DE CYRANO

La dernière édition de la Grappe s'est déroulée le 28.29 et 30 avril 2017, sur la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil, pour la deuxième fois ... fort d'une première expérience couronnée de succès deux ans plus tôt.

La liste des participants a été vite complète avec 22 Elites présents, et 10 nationalités différentes...un record jamais encore réalisé sur la Grappe et peut-être même sur les autres classiques d'enduro ...



La liste d'attente fut longue et difficile à gérer pour les organisateurs, preuve d'un succès avéré et d'un engouement des pilotes pour la capitale de la préhistoire et ses environs

Cette trentième Grappe est « particulière » car agrémentée d'une spéciale VTT (tracée par le dynamique club de la Rando- Silex) réservée aux quarante premiers pilotes du classement général du samedi soir. Cette dernière spéciale, située en partie le long de la Vézère et dans le village des Eyzies, a régalé les spectateurs venus nombreux.

Fidèle à sa tradition, la Grappe a confié, dans la splendide salle de la Forge (chez Mr Lespinasse) les 1500 repas du vendredi et samedi soir, à l'association des YEUZES...une équipe au top !

Malgré une météo capricieuse pour la journée du dimanche la course a bien tenu ses promesses et, pilotes, spectateurs s'en sont donnés à cœur joie... les bénévoles ont, une fois de plus, réalisé leurs tâches à la perfection ... la soirée s'est terminée par la remise des prix et le pot de l'amitié Cet été, il est à noter que certains pilotes ravis de la beauté du village et ses alentours, y sont revenus passer leurs vacances !

Le moto-club de la Grappe de Cyrano fut enchanté de la collaboration avec le village dynamique des Eyzies de Tayac-Sireuil et, en profite pour renouveler ses remerciements à Mr le Maire et son équipe pour leur accueil, leur disponibilité et leur motivation.



Moto-club La Grappe de Cyrano

PARIS 2024



Anne Hidalgo
@Anne_Hidalgo • 29 mai



Avec Paris 2024, c'est la France entière qui veut accueillir les Jeux et le monde ! Le 24 mai dernier, 24 sportifs sont partis de Lascaux en Dordogne (24) pour rallier la Ville de Paris et ainsi afficher leur soutien à la candidature de Paris 2024. Un relais s'est tenu pendant 5 jours pour effectuer ces 777km. Je remercie chaleureusement les participants et en particulier [Germinal Peiro](#), Président du Conseil départemental de Dordogne !



Extrait de la brochure « Ensemble soutenons Paris 2024 » édité par le Conseil Départemental de la Dordogne.

Pendant ces 5 jours de relais de Montignac -Lascaux à Paris-Hôtel de ville, ce fut pour moi, en capitaine d'équipe, une merveilleuse aventure humaine.

Une belle fraternité pour soutenir le projet JO 2024. Une façon pour le Périgord et les Eyzies de Tayac-Sireuil de promouvoir notre territoire aussi bien touristiquement que sportivement.

Jean -Jacques MERIENNE

NOUVEAU PORTE-DRAPEAUX

Après 3 ans de bons et loyaux services, nous avons remis une distinction, à l'occasion d'une cérémonie à Journiac à Fabien BLEY, notre nouveau porte-drapeaux sur la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil.

Félicitations !



Jean -Jacques MERIENNE

FAIT DIVERS

Dramatique accident lors du 22^{ème} Rallye Sarlat Périgord Noir le 8 octobre 2017. Le pilote chevronné Anthony MORA perd la vie dans la 2^{ème} spéciale Saint-Cirq-Manaurie au lieu-dit La Mouthe en percutant un arbre. Les dirigeants et organisateurs du Rallye lui ont rendu hommage le 9 octobre par un dépôt de fleurs au pied de l'arbre percuté.

Marcel POIRIER

ORDURES MENAGÈRES

Après tous les efforts déployés par les services du SICTOM (Médias, presse locale) et les élus responsables et délégués par la commune, informations dans la presse, photos sur les lieux de dépôts illicites, une certaine catégorie de citoyens continue de déposer impunément de tout autour des aires de ramassage des ordures ménagères alors que la déchetterie est gratuite et ouverte 5 jours sur 7

De même sur l'espace réservé aux hôtels-restaurants et commerces du village, le tri n'est toujours pas respecté, bacs jaunes prévus pour les petits emballages recyclables en sacs jaunes, colis cartons et grands cartonnages dans la benne à cartons mis à disposition.

Quand allons-nous être adultes, responsables et nous conduire en vrais citoyens, respectueux de l'environnement et de nos concitoyens.

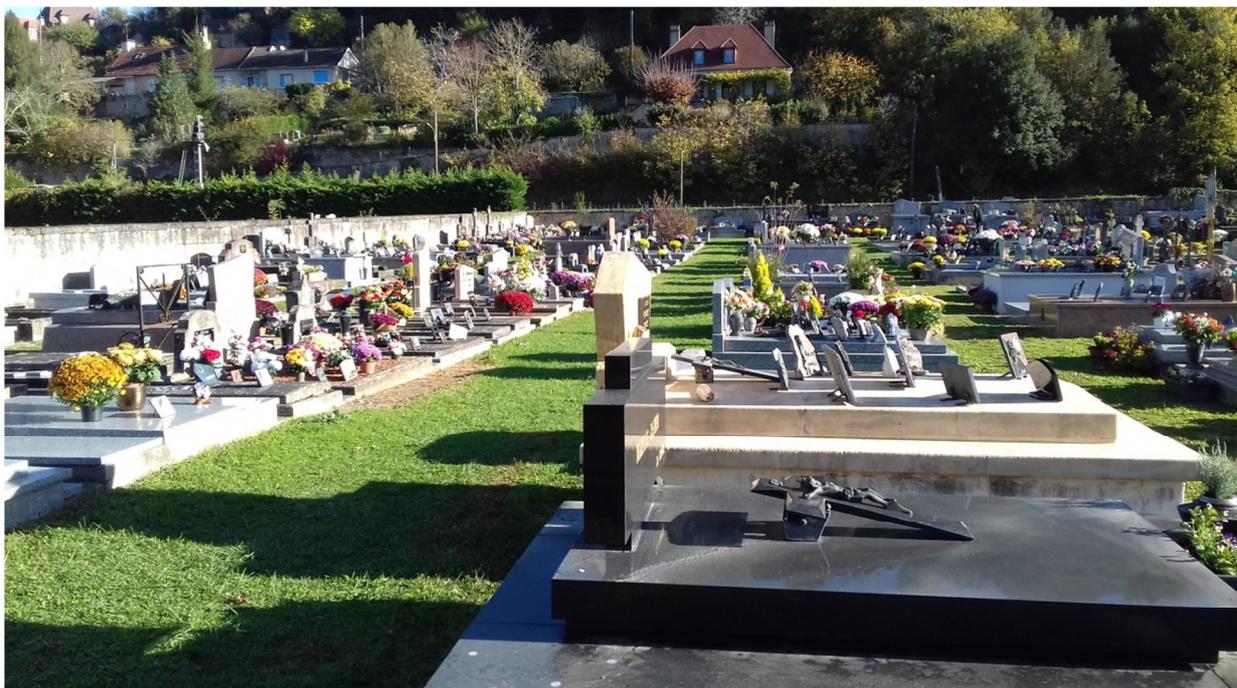
Marcel POIRIER

ZÉRO PESTICIDE

Enfin, grâce aux efforts des agents municipaux et à la volonté des élus, nous n'utilisons plus de pesticides dans les lieux publics. Notre cimetière a retrouvé toute sa beauté et sa verdure.

À chacun et chacune de faire le nécessaire pour le maintenir propre.

Marcel POIRIER



Dans le cadre du dispositif zéro pesticide, l'agence de l'eau Adour-Garonne a participé financièrement (à hauteur de 70%) à l'acquisition de matériel alternatif et d'animations pédagogiques.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI

Interview extrait du bulletin municipal d'octobre 2017 de Rouffignac –Saint Cernin de Reilhac

« Si nous prenons la géographie du territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, cela représente 28 communes aujourd'hui ; en fait, elle est née de la fusion des anciennes Communautés de communes Terre de Cro-magnon et Vallée Vézère.

Du côté de Terre de Cro-magnon, il y avait déjà la compétence de révision et d'élaboration des documents d'urbanisme. En revanche, cela n'était pas le cas côté montignacois. Nous sommes arrivés en 2014 dans une situation où certaines communes avaient déjà des documents d'urbanisme et d'autres en étaient dépourvues. Le premier travail a été de mettre à niveau les documents déjà existants et de finaliser ceux qui étaient en cours. Entre temps, la loi a suggéré aux communautés de communes de partir sur une démarche de PLU Intercommunal, ce que nous avons anticipé un peu plus tôt que ce que la loi nous imposait. Nous nous sommes donc investis dans l'instruction d'un PLUi, c'est-à-dire un document d'urbanisme qui régira les règles d'urbanisme sur l'ensemble des territoires des 28 communes. C'est une instruction longue parce que cela entend d'entreprendre, pour chaque commune, une phase de diagnostic, qui a duré à peu près un an. C'est le « Cabinet Noël » de Bordeaux qui conduit cette étude. Le plan d'action de développement durable est la deuxième phase ; elle vient juste de s'achever. C'est toujours un peu compliqué pour les élus et pour le public de comprendre pourquoi il faut en passer par ces phases préliminaires avant d'arriver à ce qu'ils attendent tous, c'est-à-dire : « est-ce que mon terrain va être d'une zone constructible ou pas ?... ; est-ce que mon projet, je vais pouvoir le mener à bien ou pas ?... » Il n'empêche qu'un certain nombre de préalables sont nécessaires ; c'est-à-dire comprendre comment est organisé le territoire. Mais dans le cas présent, on ne peut pas se déconnecter. On est sur un document intercommunal donc cela veut dire que les limites parcellaires de paysages et de bâtis, de communication et de réseaux, ne s'arrêtent pas aux limites d'une commune. Certains secteurs sont plus urbanisés, d'autres sont plus ruraux. Il y a de grosses communes, des moyennes et des petites. Donc l'approche n'est pas forcément la même partout, puisque dans le PLUi on doit analyser ce qui se passe sur le territoire en terme d'évolution, par exemple démographique. Parce qu'avant même d'arriver à définir telle ou telle parcelle, il faut que nous ayons une approche par rapport à ce que permet la réglementation, mais en même temps avoir une idée de ce que va être le territoire dans une projection de 3ans, 5ans ou 10ans. Il faut qu'il y ait une cohérence entre ce que l'on met à disposition en termes de constructibilité et les évolutions de population. Il y a tout une série de contraintes à prendre en compte. Il y a des arrêtés de protection, des arrêtés par rapport aux risques, par exemple d'inondation sur la vallée de la Vézère. Il y a des protections paysagères, de zones agricoles. Il y a donc d'abord un travail d'inventaire qu'il faut conduire avant tout. D'où les deux années qui ont été consacrées à cette étape. Et effectivement, maintenant on arrive sur la notion de parcellaire où là, à l'échelle des communes et donc à l'échelle du territoire au sens cadastral, on va regarder secteur par secteur, commune par commune, afin de faire des propositions aux services de l'Etat. On ne part pas de rien, parce qu'il existait des documents qui avaient déjà travaillé le sujet, mais il convient de les affiner pour envisager, pour chaque secteur, de les conserver, les agrandir ou les réduire en restant cohérent avec toutes ces réglementations. C'est donc la phase qui commence, la définition des zonages. Il y a des définitions étagées puisqu'il y a des zones constructibles, des zones qui peuvent devenir constructibles, des zones naturelles, des zones agricoles, etc... C'est ce travail de définition à l'échelle du cadastre qui va être instruit dans les mois qui viennent, au cours de l'hiver 2017-2018, pour ensuite le soumettre aux personnes publiques associées, c'est-à-dire aux services de l'Etat, afin d'arriver au bout du bout à une enquête publique sur l'ensemble du territoire et qu'au final, nous obtenions l'arrêté préfectoral définitif, si tout se passe comme prévu, en 2019 ; le but étant de disposer d'un document opposable aux tiers. C'est une procédure qui peut paraître longue, parce qu'en plus, on y rajoute un certain nombre de volets sur des études économiques, sur des études agricoles, sur un règlement local de publicité, sur une étude de l'habitat. Nous avons également complété le document de base par un certain nombre d'options afin d'avoir un ensemble d'éléments qui nous permettent de répondre à différents scénarios. Suivant la loi, nous avons jusqu'en 2018 pour lancer le PLUi, mais on l'a entrepris tout de suite pour deux raisons.

D'abord, nous étions éligibles à des subventions qui n'auraient pas été maintenues plus tard. L'instruction d'un PLUi sur 3 à 4 ans, imposant le recours à des bureaux d'études, est relativement onéreuse ; c'est, pour l'ensemble des communes, de l'ordre de 200 000 € et on a bénéficié d'à peu près 80 000 € de subvention.

Ensuite, il me paraissait pertinent de démarrer dès le début de mandat. On ne peut pas faire un PLUi en moins de 3 à 4 ans ; il est donc préférable qu'il aboutisse pendant la durée d'un seul mandat. En effet, on s'est rendu compte par le passé que lorsque que l'établissement d'un document d'urbanisme se prolongeait à cheval sur deux mandats électifs, invariablement l'équipe arrivante y consacrait une approche souvent différente et donc repartait sur le projet pour une nouvelle période de 3 à 5 ans. Nous avons donc opté pour l'aboutissement du document avant l'échéance d'un nouveau mandat ; ce qui n'empêche pas qu'il soit révisable dans le temps. On s'est donc donné jusqu'en 2018, 2019 pour que le document soit achevé. Ça paraît long, mais le temps des phases de l'élaboration est incompressible. Il y a beaucoup de travail ; il y a un territoire très vaste : 550 km² (60 km² pour la seule commune de Rouffignac !), et deux communes y ont été intégrées : Audrix et Limeuil. C'est un grand territoire avec une mosaïque très différente ; l'approche n'est pas la même au Bugue qu'à Fanlac ou aux Eyzies. On s'est attelé à un travail de fond ; il ne suffit pas de définir un document, mais savoir comment construire le territoire de demain. On a un exemple : on travaille actuellement sur un projet à Rouffignac de création de logements conventionnés parce que l'analyse démographique et le paysage du territoire et de la commune font ressortir qu'il y a des tranches d'âges et des catégories sociales pour lesquelles on ne répond pas convenablement aux besoins locatifs. Ça, c'est l'une des résultantes du PLUi. Il n'est pas encore achevé, mais on commence à avoir des marqueurs qui nous disent qu'il faudrait orienter le curseur un peu plus vers là ou vers là. C'est le bénéfice de cette étude qui prend en compte une évolution démographique, non pas seulement sur Rouffignac, mais sur des bassins de vie. C'est l'intérêt du document intercommunal : on ne raisonne plus à l'échelle d'une commune isolée, mais on regarde ce qui se passe autour... »

RÉSEAU GAZ

Après deux ans d'étude, de consultation et de négociations, la décision d'installer le gaz de ville sur le bourg des Eyzies a finalement été acté par le SDE et son concessionnaire FINAGAZ. Les travaux d'enfouissement et de branchements des bénéficiaires intéressés débutent le 8 janvier 2018 pour une durée de 2 mois.

Afin de mutualiser les coûts et pour éviter d'ouvrir plusieurs fois la route, il a été décidé par le Syndicat d'Eau des deux rivières de remplacer la vieille canalisation en fonte et le Syndicat d'Énergie prévoit également d'enfouir un fourreau destiné à la fibre optique en vue du développement du très haut débit programmé pour 2019 sur les Eyzies.

Une cuve de stockage de gaz sera enterrée au niveau du parking Vézère. La convention signée par le SDE et l'opérateur FINAGAZ, outre la maîtrise du coût pendant 30 ans, offre la possibilité à tout habitant de la commune de bénéficier du même prix dès lors qu'il contracterait avec l'opérateur pour sa cuve.



Philippe LAGARDE

DÉFIBRILLATEUR



Depuis le printemps dernier nous avons installé un défibrillateur en libre-service devant l'office du tourisme en plein centre-ville. Cet emplacement nous semblait le plus approprié car il doit être visible et facile d'accès pour tous les habitants.

Nous vous rappelons que le Musée National de Préhistoire et le Pôle International de Préhistoire en possèdent également un chacun.

Nous souhaitons aussi organiser aux Eyzies des formations aux premiers secours pour les habitants aussi n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie au 05 53 06 97 15 ou par mail mairie.eyzies@wanadoo.fr.

Amandine Dalbavie

AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT TEMPORAIRE

Le non-renouvellement du contrat de location à la Halle par le Crédit Agricole (hormis pour le distributeur) nous a conduit à réfléchir quant à la destination de ce local de près de 40m².

Il nous a semblé qu'il pouvait être pertinent de le transformer en logement d'urgence ou de dépannage permettant de reloger à tout moment une personne en difficulté ou bien encore de le mettre à disposition d'un médecin stagiaire conventionné par l'Agence Régionale de Santé avec le docteur N'GUYEN.

Il est en effet très difficile d'accueillir en Dordogne des médecins stagiaires qui seront peut-être nos médecins de demain dès lors que les conditions qu'on leur propose sont moins favorables que sur d'autres départements.

Ce travail de concertation avec le docteur N'GUYEN, l'ARS et le Conseil de l'Ordre nous a incité à proposer ce type de solution, relayé par les communes du Bugue et de Montignac qui sont dans la même situation.

Nos personnels experts en matière d'aménagement et de restauration ont transformé cet espace pour en faire un magnifique studio équipé et à présent fonctionnel.

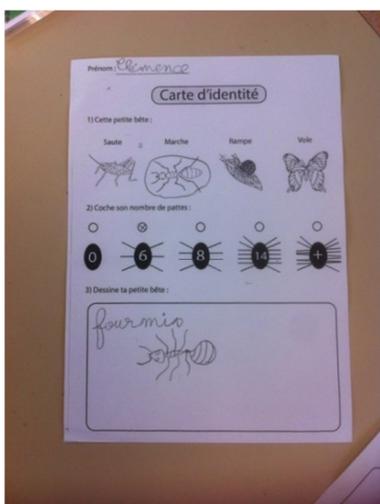
Philippe LAGARDE

ÉCOLE « Séverin Blanc »

Intervention nature par l'association Les Enfants du Pays de Beleyme

Cette année, l'école primaire Séverin Blanc des Eyzies de Tayac - Sireuil a pu profiter de l'intervention de l'association des Enfants du Pays de Beleyme qui a l'habitude d'intervenir dans des classes du département afin de mettre en place des projets de développement durable.

Gaël, intervenant dans cette association, a mis en œuvre différents ateliers pédagogiques adaptés aux quatre classes de l'école à partir de la thématique « zéro pesticide ».



Le jeudi 18 mai 2017, il est intervenu dans les classes de CE et de CM. Les élèves ont pu aborder les notions de recyclage à travers le tri de déchets et de cycle de vie à partir du pissenlit. Ces activités se sont faites de manière ludique, grâce à la manipulation d'images ou de jeux, comme le jeu des sept différences.



Le 6 juin 2017, Gaël est revenu afin d'intervenir dans les classes de maternelle et de CP. Les activités étaient ciblées sur l'écosystème du jardin : les élèves ont recherché à l'aide de boîtes transparentes à loupe les petites bêtes qui vivent dans la terre pour pouvoir les dessiner et créer des cartes d'identité (cloportes, vers de terre, fourmis...). Ils ont ensuite écouté les bruits qu'on peut entendre dans le jardin.

Ces activités ont plu aux élèves et ont permis de les sensibiliser au développement durable et à l'utilisation des pesticides.

Les enseignantes de l'école

Rencontre avec M. Dupinet, ancien combattant de la Seconde Guerre Mondiale

Lundi 03 juillet 2017, la classe de CM1/CM2 de Mme NÉGRIER a accueilli M. Dupinet qui est venu témoigner de son passé de militaire durant la Seconde Guerre Mondiale. Les élèves avaient préparé des questions à poser à tour de rôle à cette figure emblématique du village.

Cet enseignant et inspecteur de l'éducation nationale à la retraite a accepté avec grand plaisir et sans aucune hésitation cette rencontre à ma demande. Il a su exactement comment parler aux enfants de cette période difficile et connaît l'importance du devoir de mémoire. Il est certain que ce moment marquera à jamais ces élèves qui ont été extrêmement attentifs lors de cet échange filmé qui a donné lieu à un DVD offert à chaque enfant de la classe.



Je remercie sincèrement M. Dupinet pour sa gentillesse, sa disponibilité, sa patience et son humilité.

Merci d'avoir partagé avec mes élèves et moi-même ce moment qui restera gravé pour nous tous dans nos mémoires.

Séverine NÉGRIER, enseignante de CM1/CM2,
directrice de l'école Séverin Blanc

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Comme l'année dernière la bibliothèque, en accord avec la municipalité, a permis aux enfants de GS-CP et MATERNELLE d'assister au spectacle « Le petit bonhomme de pain d'épices » le mardi 12 décembre à 15H 15 dans la salle de motricité de l'école. C'est la petite souris de l'horloge qui nous raconte l'histoire... tous les enfants ont été très attentifs et ravis par cette séance de marionnettes de la Compagnie des Miettes, avec une distribution de chocolats pour terminer la journée.

La bibliothèque prend part également pour la troisième fois au prix des lecteurs, organisé par la Bibliothèque départementale de prêt, dans le cadre d'Etranges Lectures. A partir de début novembre et jusqu'au 1^{er} avril 2018, les participants devront lire cinq romans, chaque auteur étant originaire d'un pays différent. Cette année il s'agit du Brésil, des Etats-Unis, du Guatemala, de l'Île Maurice et de la Suisse.

Les lecteurs se retrouveront lors d'une discussion autour d'un thé à la bibliothèque pour échanger sur leur livre préféré et voter. Le livre élu participera à la programmation d'Etranges Lectures l'année prochaine.

Nous vous rappelons que le tarif d'inscription est toujours gratuit pour les enfants jusqu'à dix-huit ans et de seulement 7.00 € pour les adultes, valable pour une année.



Françoise MARTIN

CAP SIREUIL VILLAGE

Le centre d'accueil CAP Sireuil village est connu par bon nombre d'entre vous par son activité de centre de loisirs (qui représente 10% de l'activité du centre) car vos enfants le fréquentent sans doute !

Grâce à sa capacité d'accueil d'une centaine de lits, CAP Sireuil village reçoit aussi des enfants venant de beaucoup plus loin (cette année nous avons reçu un collège de Guadeloupe !) pour des séjours avec nuitées de classes de découverte de septembre à juin (55% de l'activité) et des colonies de vacances pendant l'été (35% de l'activité).

Ainsi, la vie du petit village de Sireuil est animée de février à novembre par le va-et-vient de centaines d'enfants encadrés par leurs enseignants, accompagnateurs, animateurs... Quelques groupes d'adultes complètent la variété des personnes accueillies ici.



Cette activité riche et variée monopolise l'équipe permanente et saisonnière du centre pour assurer une qualité d'accueil optimale de tous ces publics. L'ensemble des bâtiments appartient à la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil qui en a confié la gestion à l'association La Ligue de l'Enseignement de la Dordogne depuis 2005.

La gestion générale du centre est assurée par la directrice permanente, Annouk Decoudun. La confection des repas, la gestion de la cuisine (hygiène et sécurité) et de l'économat sont mis en œuvre par la cuisinière-économe, Dorothée Delteil. Le responsable pédagogique, Benjamin Dubois, prend en charge la programmation, l'organisation et l'encadrement des séjours de classes de découverte, la direction du centre de loisirs pour les petites vacances et la direction des colonies de vacances pendant l'été. La maintenance des bâtiments est suivie par notre agent d'entretien, Francis Bousquet, en étroite collaboration avec les agents municipaux des Eyzies, notamment pour les réparations et travaux de grande envergure. L'équipe est complétée, en période d'accueil de groupes, d'ouverture de l'ALSH et l'été, par deux ou trois agents de service, dont Annick Voisin et Sonia Allera, qui assurent le service des repas et le nettoyage de l'ensemble des locaux utilisés. Enfin, des équipes pédagogiques d'animateurs et directeurs occasionnels (BAFA et BAFD) viennent encadrer les enfants du centre de loisirs et des colos jusqu'à atteindre une équipe d'une trentaine de personnes au plus fort de l'activité estivale.

Quelques nouveautés pour cette année écoulée :

Des animaux ont intégré la vie du centre depuis les vacances d'avril 2017 : deux poules et deux lapins pour qui les enfants du centre de loisirs ont installé un poulailler et un clapier et Francis construit un enclos spacieux.

Ces animaux sont aussi les « mascottes » des nouvelles colonies de vacances estivales de 17 jours « Animaux, Gastronomie et Nature » élaborées pour un comité d'entreprise que nous accueillons depuis l'été 2015.



Le nouveau séjour de vacances de 5 jours « 100% Grimpe d'arbres » avec bivouac dans les arbres (hamacs et tentes suspendues) a rencontré un vif succès, comme la colo « Sensations sports » testée cet été avec une durée de 7 jours et des activités supplémentaires (spéléo, tir à l'arc, grimpe et bivouac dans les arbres). Ces deux séjours seront reconduits l'été prochain et la programmation sera enrichie avec « Animaux et p'tits cuistots », séjour de 5 jours pour les 6-11 ans.



Cet été, les semaines à thème agrémentées d'activités diverses et variées, ateliers cuisine et autres grands jeux se sont succédées au Centre de loisirs.

Les sorties et visites se sont aussi diversifiées : au-delà de la traditionnelle baignade hebdomadaire avec les colos (aux Etangs du Bos, à l'Aquacap ou à l'étang de Tamniès), les enfants ont pu bénéficier par exemple d'une initiation à l'équitation à Equi'Périgord à Meyrals et d'un après-midi au village médiéval de Peyzac-le-Moustier avec « goûter-glace » à la Roque St Christophe (un grand merci à la maman d'Emile !). Ils ont aussi pu participer à de nouvelles activités, mutualisées avec les colos, comme l'escalarbre (ou grimpe d'arbre) et le tir à l'arc, ou encore le bubble bump en collaboration avec le centre de loisirs de Rouffignac.

L'accueil de loisirs est souvent une étape vers les colos ; les enfants ont pu « goûter » aux veillées et nuits passées avec les copains, hors de chez eux, grâce aux « mini-séjours » pour les Ninjas (les plus grands) 2 fois dans l'été et une mini-veillée (soirée contes) pour les dragons (les plus jeunes).

Retrouvez toutes les photos sur notre site : <http://www.cap-sireuil.org/index.php/centre-de-loisirs>, en bas de page.

En prévision pour 2018 : toute l'actualité de l'ALSH de Sireuil sur FACEBOOK : suivez les évolutions du projet pédagogique, découvrez les nouvelles activités proposées, partagez les moments de vie du centre...



Côté travaux :

- les huisseries (avec volets roulant électriques) du 3^{ème} et dernier bâtiment d'hébergement, le Lébéro, ont été remplacées en début d'année 2017.
- La rénovation des salles d'activité dans le préfabriqué près des hébergements (carrelage au sol, remplacement de la porte d'entrée, installation d'un évier avec eau chaude dans chaque salle) a été terminée avant le début de la saison Classes. Cet aménagement nous a permis d'organiser cet été les petits déjeuners dans ces salles à proximité des bâtiments d'hébergement, les enfants des colonies bénéficiant ainsi de véritables levers et petits déjeuners échelonnés.

Les usagers du centre et notamment les enseignants « habitués » des écoles venant en classes de découverte chaque année, apprécient toujours à leur juste valeur ces améliorations progressives et régulières des locaux qui s'inscrivent dans notre partenariat Mairie des Eyzies-de-Tayac-Sireuil / Ligue de l'enseignement de la Dordogne. Tous nos remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Pour tout renseignement, nous restons à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter :

CAP Sireuil Village : Tél : 05 53 29 47 97 / Mail : sireuil@laligue24.org / Site web : www.cap-sireuil.org

L'équipe de CAP Sireuil Village



Le Relais Assistantes Maternelles du Sarladais (RAM) est un service public d'animation et d'information en faveur de l'accueil individuel du jeune enfant.

En partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Dordogne et 5 Communautés de communes dont celle de la Vallée de l'Homme, le RAM propose :

Des matinées d'animation

Ces temps d'accueils collectifs s'adressent aux enfants et à leur assistant(e) maternel(le) agréé(e) pendant les périodes scolaires.

Les rencontres sur la Communauté de Communes :

Programmées le matin de 9h30 à 11h30, elles se déroulent en périodes scolaires :

- ↳ 2 jeudis par mois à : Rouffignac, salle du judo ;
- ↳ 2 lundis par mois à Audrix, salle polyvalente, espace « ados ».



Matinée d'animation à Rouffignac

- ↳ Un atelier « bébés lecteurs » est également proposé aux assistantes maternelles agréées et aux familles à la bibliothèque municipale du Bugue, 1 jeudi matin par mois.
(Renseignements, horaires et inscription auprès du service du RAM).

Les permanences d'information

Des renseignements, de l'écoute et du conseil
(Sur rendez-vous uniquement).

Pour toutes les questions relatives à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant, les questions administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou pour toute personne intéressée par la profession.

☺ Un jeudi par mois de 13H30 à 16H30 à la mairie des Eyzies.

☺ Un jeudi par mois de 14h00 à 17h00, Porte de la Vézère (salle J.Monestier) au Bugue.

Renseignements et rendez-vous :
Brigitte Anstett-Lemboub
06 87 98 22 56
Laurène Leroy
06 30 70 09 81
@ : ramdusarladais@sarlat.fr



Des vélos à assistance électrique en location

Dans le cadre de son programme d'action « territoire à énergie positive pour la croissance verte », la communauté de communes confie à l'office de tourisme Lascaux Vallée Dordogne la gestion d'un parc de vélos à assistance électrique qu'elle va acquérir. Une vingtaine de vélos seront répartis entre les communes de Rouffignac, Le Bugue, Les Eyzies de Tayac-Sireuil et Montignac.

Les vélos installés en face des offices de tourisme dès le printemps pourront être loués, soit via son smartphone, soit en se rendant à l'accueil des offices. Les tarifs varieront en fonction de la durée de location.

Du Wifi « légal »

A l'heure où 96% des européens restent connectés à Internet sur leur lieu de séjour, proposer le wifi gratuit à sa clientèle est devenu incontournable. C'est progressivement devenu un service de première nécessité et un critère de choix pour 81% des français.

Il existe toute une réglementation en lien avec l'ouverture du wifi au public : Respect des normes d'émission d'ondes, loi Hadopi, collecte et stockage des données techniques et respect des libertés individuelles...

Pour se régulariser au regard de la loi, si vous voulez offrir du wi-fi à des clients, vous devez mettre en œuvre votre propre Hotspot privé où vous définirez votre politique d'accès pour permettre à votre clientèle de se connecter à internet.

Les communautés de communes Vallée de l'Homme et Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort en lien avec leurs offices de tourisme ont négocié pour 100 prestataires touristiques une offre préférentielle auprès de la société 2ISR :

- la fourniture et la mise en service du Hotspot gratuit (valeur 99,00€ HT)
- [l'abonnement à Clic&Surf](#) pour 10,90€ HT par mois (à la charge du prestataire)

Plus d'informations :

Séverine Besson, 07 87 49 00 39 - severine@lascaux-dordogne.com

Le service administratif de communauté de communes aux Eyzies

Actuellement, les services administratifs de la communauté de communes sont situés à Montignac et aux Eyzies (à l'étage de la Mairie). Les agents vont être regroupés dans un bâtiment en construction au 26 avenue des Forges dans la commune.

Les élus ont décidé d'inscrire le projet dans le cadre de la limitation de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable indispensable à notre ère. Ainsi, le bâtiment atteindra des objectifs de haute qualité environnementale. Il sera particulièrement bien isolé et le système de chauffage sera une pompe à chaleur alimentée par des panneaux photovoltaïques posés en toiture.

L'ouverture est prévue pour le mois de mars.

Conseil Archi-Energie

**Vous avez un projet
de construction
ou de rénovation ?**

**Vous avez une consommation
énergétique importante l'hiver
ou trop chaud l'été ?**



Pour trouver un bon équilibre entre performance énergétique et qualité architecturale, le binôme **conseiller Info-Energie et architecte-conseil du CAUE** vous accompagne :

- ▶ *type d'énergie*
- ▶ *mode de construction*
- ▶ *matériaux*
- ▶ *énergie renouvelable*
- ▶ *aides financières...*

Profitez de
conseils gratuits
1 à 2 fois par mois
sur rendez-vous,

au Bugue, à Montignac
ou à Rouffignac St Cernin.

contact@cc-vh.fr,
05.53.02.50.20

pour l'analyse des problèmes de confort d'été, la conseillère info-énergie pourra éventuellement se déplacer sur place pour faire une analyse thermique détaillée.



Lascaux - Dordogne
Vallée Vézère
Office de Tourisme

Lancement du réseau Greeters en Vallée de la Vézère

WANTED

Recherche habitants ambassadeurs

Vous aimez la Vallée Vézère ? Accueillez nos visiteurs
et partagez vos passions lors d'une balade !



Devenez les 1er Greeters* de la Vallée Vézère

*UN GREETER ACCUEILLE BÉNÉVOLEMENT LES VISITEURS POUR UNE
BALADE AUTHENTIQUE, À LA DÉCOUVERTE DE SON TERRITOIRE SUR LE
THÈME DE SON CHOIX.



Renseignements & Inscription
auprès de vos offices de tourisme
ou au 07 87 49 00 39

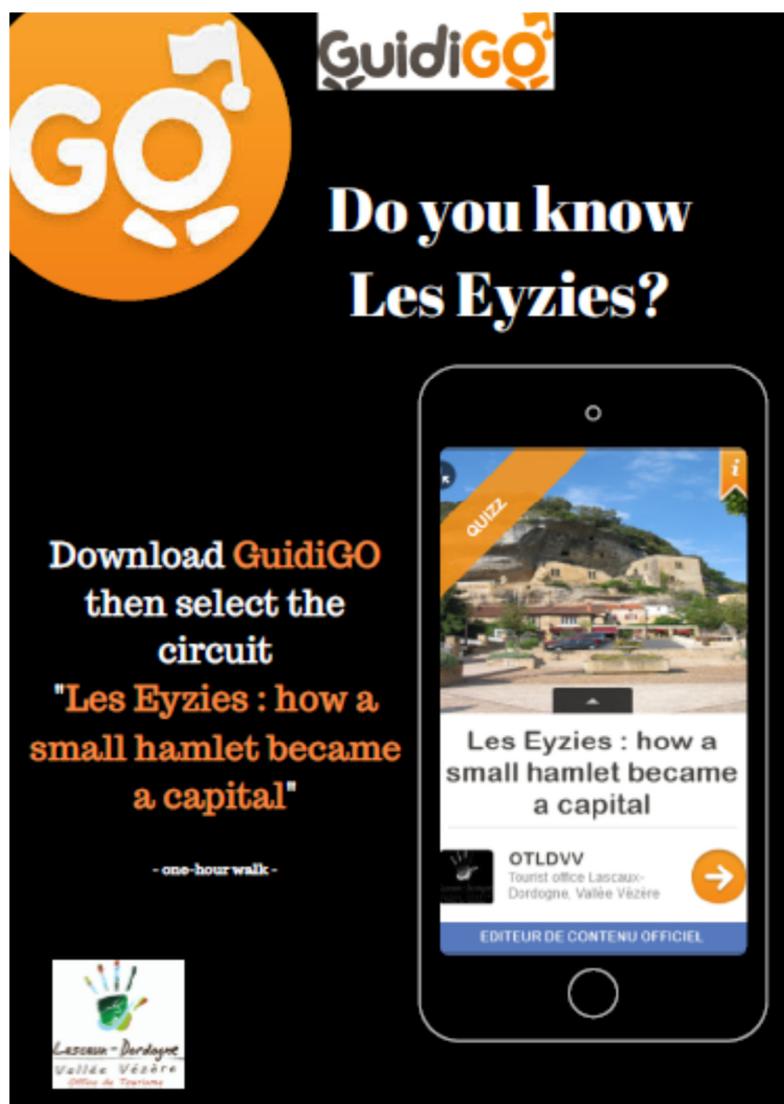
L'office de tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère, en lien avec l'office de tourisme Vézère Périgord Noir, met en place un réseau de Greeters à l'échelle de la Vallée Vézère. L'objectif est de faire des habitants les premiers ambassadeurs du territoire.

Les Greeters (hôtes en anglais) sont des habitants souhaitant s'impliquer dans l'accueil des visiteurs. Ce sont des conteurs de pays qui portent l'identité et l'âme de leur territoire et qui souhaitent les transmettre. Véritable famille, les Greeters partagent des valeurs communes : ils sont bénévoles et accueillent gratuitement jusqu'à 6 personnes à la fois, pas plus. Ils proposent des balades d'environ 2 heures sur un thème libre pour faire découvrir de façon personnelle leur coin, leur quartier, ou parler de leurs passions, leurs coups de cœur... Attention, ce ne sont pas des guides professionnels !

C'est une première en Dordogne. Les offices se sont rapprochés de la fédération France Greeters pour se faire accompagner dans la mise en place du réseau. Pour s'assurer du respect de l'esprit Greeters, chaque personne souhaitant entrer dans le réseau devra signer la charte des Greeters de la Vallée Vézère.

Un appel à volontaires a été lancé début novembre. S'il y a parmi les lecteurs de ce bulletin municipal des habitants fiers de leur village et de leur vallée, des passionnés de jardin, de faune et de flore, d'architecture, d'histoire locale, ou de tout autre sujet, il peuvent se faire connaître auprès du bureau de l'office de tourisme.

Vendre notre destination de manière plus séduisante : l'application GuidiGO !



GO

GuidiGO

**Do you know
Les Eyzies?**

**Download GuidiGO
then select the
circuit**

**"Les Eyzies : how a
small hamlet became
a capital"**

- one-hour walk -

Lascaux-Dordogne
Vallée Vézère
Office de Tourisme

Suite à une proposition du Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne et en tenant compte de la demande fréquente de découvrir la vallée autrement, avec un compagnon de visite pas ordinaire, l'Office de Tourisme a dit OUI à GuidiGO. Cette application sur Internet permet de vivre des nouvelles expériences insolites à travers un support numérique. Le téléchargement sur tablette ou smartphone permet de se diriger par géolocalisation et propose à chaque étape un jeu ou un défi.

Après la formation du mois de mars, suivie par Françoise Gauchez et Anne-Laure Rochepault un premier circuit a émergé : « Balade au fil de la rivière avec une lavandière » qui se déroulait au Bugue, puis 4 autres circuits ont suivi avec toujours pour cadre la Vallée Vézère :

« Balade en Vallée Vézère hors des sentiers battus » (autour de Journiac, Saint Avit de Vialard, Mauzens...)

« Suis Olivia l'oie dans sa tentative d'évasion » (Tursac, Rouffignac, Saint Léon sur Vézère)

« Follow Olivia the escaping goose »

Publié récemment, le nouveau parcours se nomme : « how a hamlet became a capital », il se déroule aux Eyzies. Il s'est bâti autour du sentier de découverte (plan et histoire des Eyzies) distribué dans les Offices du tourisme Lascaux-Dordogne Vallée Vézère.

Nous avons décidé de le mettre en valeur, le rendre plus vivant, plus animé et pourquoi ne pas le destiner à nos amis anglophones ?

Le parcours de 3,7 kms est à vivre en famille. Que l'on soit Périgourdin ou touriste, la visite vaut le détour. Nos collègues ont testé l'application, elles ont approuvé ... maintenant c'est à vous de vous lancer !

GuidiGO, c'est 50 000 visiteurs actifs par mois via la version web ou les applications



EXPOSITION
Paroi, Pigment, Pixel - Reproduire une grotte ornée
prolongation jusqu'au 21 mai 2018
au Pôle International de la Préhistoire.

Conçue et réalisée par le Pôle international de la Préhistoire en collaboration avec le musée d'Altamira, cette exposition propose une immersion dans l'univers des fac-similés, physiques ou virtuels, des grottes ornées. La Néogrotte d'Altamira, Lascaux Centre international de l'art pariétal et la Caverne du Pont d'Arc en sont les trois principaux exemples.

Le parcours présente une approche historique des procédés de relevé ainsi que les nombreuses technologies innovantes et savoir-faire techniques et artistiques qui participent à la création des fac-similés. Il expose également l'apport des ressources numériques dans les domaines de la recherche, de la conservation et de la médiation. C'est aussi l'occasion de découvrir une série d'images inédites du fac-similé partiel de Lascaux réalisé en 1980 par le procédé Kodak-Pathé ainsi que des films d'archives et des visites virtuelles.

Entrée libre et gratuite.



Autres expositions programmées sur l'année 2018 :

- Exposition de découverte de la Cantabrie (Espagne) / janvier à avril 2018
- Exposition « Empreintes...instantanés de vie » / du 1^{er} juin 2018 au 6 janvier 2019

Et toutes nos manifestations et activités à retrouver sur www.pole-prehistoire.com

Le Pôle International de la Préhistoire
vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018

TEMPS FORTS

JANVIER 2017

24 : Remise du Prix « Villes et Villages Fleuris 2016 » à Périgueux. Le village des Eyzies obtient le 2^{ème} Prix de la catégorie « Villages de moins de 1000 habitants »

30 : Vœux du Président de la communauté de communes « Vallée de l'Homme » et du Maire à la Halle en présence des Maires de la communauté de communes Vallée de l'Homme et de son conseil municipal



FEVRIER 2017

4 : Repas du Comité de Jumelage à la Halle

11 : Repas des chasseurs organisé par la Société de chasse des Eyzies

MARS 2017

5 : Loto de la FNACA

18 : « Cocanha » polyphonies occitanes, spectacle organisé par l'association Point Org

19 : Cérémonie de la FNACA au Monument aux Morts

25 – 26 : Courses d'orientation organisées par le Club « Périgord Orientation Plaisir » (POP)

25 : Sortie au Palio pour voir le match BBD – Nantes

AVRIL 2017

28 au 30 : Grappe de Cyrano

MAI 2017

4 au 11 : Exposition de peintures par l'association « Arabesques 24 »

11 : Inauguration « Route des Crues »

13 : Concert chorale à l'église de Tayac par l'ensemble chorale du Bugue

21 : Marche solidaire organisée par Groupama et Objectif 42 du Bugue

21 : Nettoyage des falaises 1^{ère} intervention, la 2^{ème} a eu lieu le 21 décembre 2017

24 : Passage du Relais Paris 2024

25 : Course pédestre « Le Préhistorun » 10 kms sur route

JUIN 2017

3 : Passage du cyclo Tour

5 : Exposition « 0 pesticide »

10-11 : Fête foraine des Eyzies

10 : Fête de Sireuil avec feu d'artifice

21 : Fête de la Musique avec la chorale de Sireuil à l'Espace Puente Viesgo



JUILLET 2017

9 : Brocante professionnelle au parking des bus et dans le parc de la mairie

11 : Passage du Tour de France énorme foule présente sur le parcours



14 : Fête de la Vézère organisée par la Société de Chasse et feu d'artifice
 21 : Repas gourmand dans le parc de la Mairie
 22 : Repas des battages
 23 : Traditionnelle fête des battages
 23-24 : Cirque Ullman
 27 : Festival de Montignac – Soirée avec les groupes de Bolivie, Cap Vert et Pays Basque
 28 : Dans le cadre du festival de Montignac, accueil du groupe folklorique venu de Malaisie
 29 : Fête du Club des Bisons



AOÛT 2017

2 : Fête du Bison autour du bison rôti à la broche organisée par les Yeuzes avec feu d'artifice
 4-11 et 18 : Repas gourmands dans le parc de la Mairie ces 4 repas ont attirés plus de 1200 personnes
 4 : Concert à l'église de Tayac intitulé « Tokyo sur Dordogne » dans le cadre du Festival « Musique en Périgord »
 5 : Fête de la Pêche et feu d'artifice
 7 et 9 : Cirque Ullman
 14 : Fête de la Vézère organisée par le Comité de Jumelage et les anciens du foot avec feu d'artifice

SEPTEMBRE 2017

23 : Course cycliste organisée par l'Association « La Cromagnon »

OCTOBRE 2017

7-8 : Rallye du sarladais
 12 au 15 : Venue des espagnols dans le cadre du jumelage
 21 : Quine de la MIR sur le thème d'Halloween pour préparer la 1^{ère} édition le 10 mai 2018

NOVEMBRE 2017

2 : Sortie « champignons » avec la société mycologique du Périgord
 11 : Cérémonie aux Monuments aux Morts et à l'église de Tayac, suite à la rénovation de la stèle « La paroisse de Tayac à ses enfants (14/18) »
 18 : Quine du Comité du Jumelage



DECEMBRE 2017

8 : Télérthon tombola tirée lors du repas de fin d'année à la Halle et repas à Sireuil
 9 : Chorale à l'église de Sireuil organisation par l'association de Sauvegarde de l'église Saint Marcel
 15 : Repas de fin d'année animé par Gilles MUSIC

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

Mises aux normes de la mairie – Demande de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire présente au CM le dossier de mise aux normes de la Mairie réalisé par l'Agence Technique Départementale. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 154 666 € HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 40 %, soit 61 866,40 € H.T. C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré DE SOLLICITER l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour la mise aux normes de la mairie dont le montant total s'élève à 154 666 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- Subvention DETR 61 866,40 € HT
- Autofinancement 92 799,60 € HT
- TOTAL 154 666,00 € HT

Création d'une aire sportive – Demande de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire présente au CM le projet de création d'un « City Parc » dans le parc de la Mairie, afin qu'il puisse servir dans un premier temps, aux élèves de l'école primaire pour organiser les activités sportives et les activités périscolaires.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40 000 € HT. Dans ce cas, la DETR peut varier entre 20 et 40 %, soit entre 8 000 et 16 000 € H.T. C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré DE SOLLICITER l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour la création d'un « City Parc » dont le montant total s'élève à 40 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- Subvention DETR (40 %) 16 000,00 € HT
- Autofinancement 24 000,00 € HT
- TOTAL 40 000,00 € HT

Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Afin de pouvoir régler certains investissements à venir avant le vote du budget 2017, il est nécessaire de prévoir les montants suivants :

Article 2051 (ONA) : 2 600,00 € (logiciel mairie)

Article 21318 (10001) : 27 000,00 € (menuiseries hébergement de Sireuil 3^{ème} pavillon)

Article 21318 (10001) : 6 000,00 € (pose compteurs logements au-dessus Office)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE les prévisions ci-dessus.

Site internet de la commune

Le Maire rappelle au CM la délibération en date du 17 mars 2016 concernant l'adhésion de la commune à un groupement de commandes pour la réalisation d'un nouveau site internet. A ce jour, le dossier a bien avancé et un acte d'engagement a été signé avec Damien PORTIER de La Chapelle-Aubareil. La résiliation du contrat avec « En Périgord » a été faite par courrier recommandé en date du 3 octobre 2016.

Le nouveau site internet commence à prendre forme avec la participation de Mesdames Claudine BUTY, Géraldine LAGREZE et Monsieur Gérard BAUCHET qui sont les interlocuteurs principaux de Monsieur Damien PORTIER.

Monsieur BAUCHET se propose d'indiquer aux élus le lien pour consulter le site en cours de création :

<http://lesezyies.jimdo.com/> comme ça, chacun pourra faire des éventuelles remarques.

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

Prime de fin d'année pour les emplois d'avenir

Le Maire indique au CM qu'il existe un régime indemnitaire pour le personnel titulaire, stagiaire, contractuels de droit public. Par contre, les contrats de droits privés ne peuvent en bénéficier.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime de fin d'année de 500,00 € brut, proratisée à la date d'arrivée dans la collectivité, aux agents embauchés en contrat emploi d'avenir.

Opération d'investissement d'éclairage public – Rue de Tayac (de la gare à l'église de Tayac)

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Rue de Tayac (de la gare à l'église de Tayac).

Le CM mandate le SDE 24 pour réaliser les travaux.

Syndicat voirie forestière : Fusion des 6 syndicats

Le Maire indique au CM que la commune n'a pas à délibérer sur la fusion des 6 syndicats et la composition du nouveau comité syndical issu de la fusion. En effet, par délibération en date du 20 mars 2015, la commune a fait part de son retrait du syndicat intercommunal de voirie forestière des coteaux du Périgord Noir. Après en avoir délibéré, le CM CONSIDERE qu'il n'est pas concerné par cette fusion par la raison évoquée ci-dessus.

Convention-cadre pour la mise à disposition de prestations de services entre la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil et les communes membres de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme » (CCVH)

En application des dispositions des articles L5211-39-1 et L5111-1 du CGCT, les communes membres d'un EPCI peuvent passer entre elles des conventions de prestations de services lorsque le projet de schéma de mutualisation de l'intercommunalité le prévoit. Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation de la CCVH autorise la mutualisation horizontale entre les communes membres. Dans le cadre d'une bonne gestion de services ou d'équipements, concernés sur leurs territoires, les communes membres peuvent se confier réciproquement la gestion de toute compétence affectée à la création ou la gestion de l'équipement ou du service en cause, en investissement comme en fonctionnement. L'objet de la convention-cadre est d'organiser les prestations de service et de prêts de matériels entre les communes signataires.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la convention-cadre et AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Convention de partenariat « Projet route des crues » avec la Fondation de l'Université de Limoges

Le Maire présente le projet « route des crues » qui a pour but de réaliser un parcours dans plusieurs communes situées le long de la Vézère à l'aide de panneaux d'information. La conception graphique des panneaux et d'archives est menée par Aude Vallat, stagiaire du laboratoire GEOLAB de l'Université de Limoges, aidée par Alexis Metzger, post doctorant en géographie à l'université de Limoges au sein de la Chaire et James Linton, responsable de la Chaire.

La participation financière (coûts de l'impression des panneaux seront partagés par moitié entre la Fondation et la Commune) devra être traduite dans un devis définitif après avoir validé la maquette des panneaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de convention de partenariat avec le Fondation de l'université de Limoges sous réserve du devis définitif et de la présentation de la maquette des panneaux.

La Poste : Modification des horaires

Le Maire présente au CM les nouveaux horaires d'ouverture de la Poste à compter du 1^{er} février 2017 soit du : Ouverture du lundi au vendredi de 13H45 à 16H30.

A l'heure actuelle, les horaires sont du lundi au vendredi de 8H45 à 12H15 et le lundi, mardi et vendredi après-midi : 14H15 à 16H. Les élus désapprouvent cette modification. La période d'ouverture a déjà été modifiée deux fois depuis 2010.

Les élus souhaitent au moins un maintien des horaires du matin c'est-à-dire du lundi au vendredi de 8H45 à 12H15 et une augmentation des horaires sur la période estivale (juillet et août). En effet, si le bureau n'ouvre plus que l'après-midi, il y aura une très mauvaise gestion pour l'envoi du courrier et des colis et par ailleurs, ces nouveaux horaires ne sont en aucun cas pratiques pour les entreprises et les gens qui travaillent. Après en avoir délibéré, le CM DESAPPROUVE les nouveaux horaires soit du lundi au vendredi

de 13H45 à 16H30, PROPOSE les horaires suivants soit du lundi au vendredi de 8H45 à 12H15 plus favorables aux différents acteurs locaux et habitants du territoire, SOUHAITE une ouverture l'après-midi en plus du matin en période estivale (juillet et août).

Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes de la Vallée de L'Homme, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière. Après en avoir délibéré, le CM donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24, autorise le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Demande de subvention dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)

Vu la convention particulière d'appui financier « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » conclue entre l'Etat et la communauté de communes de la vallée de l'Homme en date du 22 juillet 2016,

Vu la possibilité de modifier par avenant cette convention pour augmenter la subvention jusqu'à 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions et/ou inclure de nouveaux bénéficiaires,

Vu le souhait du Président de la communauté de communes, Philippe Lagarde, explicité lors du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2016, de conclure un avenant incluant des projets communaux,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du moulin du Bareyrou pour produire de l'hydroélectricité dans le cadre de la production d'énergies renouvelables locales d'un montant de 173 383,35 € H.T, ainsi que l'aménagement d'un sentier de randonnée dans la Vallée des Beunes dans le cadre de la préservation de la biodiversité d'un montant de 22 496,91 € peuvent faire partie de l'avenant.

Le plan de financement pour le projet de réhabilitation du moulin du Bareyrou serait le suivant :

financeurs	montant	pourcentage
Fonds TEPCV	121 368,35 €	70 %
autofinancement	52 015,01 €	30 %
total	173 383,86 €	100 %

Et pour le projet du sentier de randonnée dans la Vallée des Beunes serait de :

financeurs	montant	pourcentage
Fonds TEPCV	15 747,84 €	70 %
autofinancement	6 749,07 €	30 %
total	22 496,91 €	100 %

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE les projets présentés, AUTORISE la Maire à solliciter les subventions selon le tableau ci-dessus, AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » conclu entre l'Etat et la communauté de communes de la vallée de l'Homme, AUTORISE le Maire à signer tout acte subséquent

QUESTIONS DIVERSES

Logement au-dessus de l'Office de Tourisme

Le Maire informe le CM que le logement au 2^{ème} étage de l'Office de Tourisme (sous les combles) est terminé. Il reste le branchement du compteur électrique qui va se faire courant janvier 2017. Comme il avait été dit, lors d'un précédent Conseil Municipal, ce logement a été attribué à la SARL LOMBARD, représentée par son gérant Monsieur Pascal LOMBARD, afin d'y loger son personnel.

Ce logement d'une surface totale de 111,20 m² est composé de 5 chambres, 1 cuisine, de salle d'eau et 2 toilettes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE le prix du loyer à 500 €/mois, AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir.

Monsieur MERIENNE remet à ses collègues le tableau avec une photographie aérienne du village des Eyzies qu'il a réalisé avec Alain Kohler lors d'un survol du village en octobre. Ce tableau complétera ceux déjà existants en montrant l'évolution du village au cours des décennies.

Monsieur MERIENNE annonce qu'il participera à la course « Sakura-Michi » (ce qui signifie « cerisiers en fleurs) en avril 2017. Le parcours va de Nagoya à Kanazawa soit 250 kms non-stop.

Madame BUTY demande où en est le projet de la commune nouvelle. Le Maire indique qu'une consultation des services fiscaux est nécessaire pour faire les prévisions de modulation des taux.

Monsieur POUGET demande si l'étalement sur 12 ans est obligatoire. Le Maire précise qu'il faut attendre l'étude des services fiscaux sur le lissage des taux.

Monsieur POUGET fait remarquer que la sortie de la Halle est dangereuse le soir (manque d'éclairage), un système avec temporisation pourrait être installé. Il indique aussi le problème d'accès au cabinet du kinésithérapeute avec trop de gravillons ce qui empêche le bon fonctionnement des fauteuils roulants.

Monsieur LAVAL revient sur la suppression du bureau de vote de Sireuil.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2017

Projet de nouvel aménagement forestier de la forêt communale

Le Maire donne la parole à Messieurs Henri BUESTEL et Franck BOUTHE de l'Office National des forêts qui font une présentation du plan de gestion sur 15 ans de l'aménagement forestier de la forêt communale.

A l'issue de cette présentation très intéressante et remerciant Messieurs BUESTEL et BOUTHE, le Maire indique que le CM est invité à se prononcer sur le projet de nouvel aménagement forestier de la forêt communale des EYZIES de TAYAC-SIREUIL établi par l'Office National des Forêts pour la période de 2017 à 2031 en vertu des dispositions des articles L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur l'état de la forêt,
- une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, la présentation des objectifs de gestion durable poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles,
- une partie économique, qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés.

Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 conformément aux dispositions des articles R122-23 et R 122-24 du code forestier.

Compte administratif 2016 – Budget principal

Le CM, réuni sous la présidence de Monsieur Marcel POIRIER, adjoint, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur LAGARDE, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 1 202 270,85 € en dépenses et à 1 291 219,09 € en recettes de fonctionnement et à 983 620,78 € en dépenses et à 1 146 478,93 € en recettes d'investissement.

Compte administratif 2016 – Budget assainissement

Le CM, réuni sous la présidence de Monsieur Marcel POIRIER, adjoint, a délibéré sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2016, dressé par Monsieur LAGARDE, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 58 039,21 € en dépenses et à 58 500,12 € en recettes de fonctionnement et à 24 127,37 € en dépenses et à 43 895,38 € en recettes d'investissement.

Mises aux normes de la mairie – Demande de subvention au département dans le cadre du « Contrat de projets communaux 2016-2020 »

Le Maire présente au CM le dossier de mise aux normes de la Mairie réalisé par l'Agence Technique Départementale. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 134 400 € HT hors frais d'ingénierie et de frais annexes. C'est à ce titre que le CM décide, après en avoir délibéré :

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour obtenir une subvention dans le cadre du « Contrat de projets communaux 2016-2020 »

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Subvention DETR 61 866,40 € demandée sur 154 666,00 € HT

Contrat de projets communaux 27 350,00 € sur

109 400 € HT (25 %)

et sur 25 000 € 10 000,00 €

Autofinancement 55 449,60 € HT

TOTAL 154 666,00 € HT

Création d'une aire sportive – Demande de subvention au département dans le cadre du « Contrat de projets communaux 2016-2020 »

Le Maire présente au CM le projet de création d'un « City Parc » dans le parc de la Mairie, afin qu'il puisse servir dans un premier temps, aux élèves de l'école primaire pour organiser les activités sportives et les activités périscolaires puis en dehors du temps scolaire aux jeunes de la commune et des environs. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40 000 € HT. C'est à ce titre que le CM décide, après en avoir délibéré :

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour obtenir une subvention dans le cadre du « Contrat de projets communaux 2016-2020 »

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Subvention DETR (40 %) 16 000,00 €

Contrat de projets communaux (25%) 10 000,00 €

Autofinancement 14 000,00 €

TOTAL 40 000,00 €

Demande d'emprunt

Le Maire expose au CM que pour financer les travaux d'investissement, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 80 000 €. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de contracter un emprunt de 80 000 € pour financer les travaux d'investissement,

Demande de ligne de trésorerie

Le Maire explique au CM qu'il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000,00 €. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000,00 €, DONNE pouvoir au Maire pour choisir la meilleure proposition, AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Personnel saisonnier

Le Maire informe le CM que Géraldine Lagrèze a demandé sa mutation pour le service urbanisme de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme » à compter du 1^{er} mai 2017. Il indique que le poste a été

proposé à Adeline Raimbault, qui, depuis quelques années souhaitait intégrer un poste au service administratif ou à la bibliothèque (au départ à la retraite de Françoise Martin). Géraldine restera disponible pour former Adeline sur certains postes. En effet, le poste créé à la communauté de communes est polyvalent puisque cet agent pourra effectuer des remplacements dans les mairies de la Communauté de communes. Suite à cette évolution dans le service administratif, le Maire aborde le renforcement du service technique pendant la période estivale. Le Maire propose de recruter deux agents, un à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre 2017, l'autre du 15 juin au 15 septembre 2017 dont l'un pourra être au service technique et à la police municipale.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le recrutement de 2 agents à temps complet, en contrat à durée déterminée, l'un du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et l'autre du 15 juin au 15 septembre 2017

Renouvellement des 2 postes d'emploi d'avenir

Le Maire rappelle au CM que les contrats « emploi d'avenir » vont arriver à terme le 16 mai 2017 pour l'un et le 19 juin 2017 pour l'autre. Il indique que les 2 personnes recrutées sur ces postes donnent satisfaction. Il propose de renouveler leurs contrats. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement des 2 contrats « emploi d'avenir ».

Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Afin de pouvoir régler certains investissements à venir avant le vote du budget 2017, il est nécessaire de prévoir les montants suivants :

Article 21578 (ONA) : 1 500,00 € (panneaux directionnels)

Article 2184 (ONA) : 500,00€ (cuisinière nouveau logement). Après en avoir délibéré, le CM VALIDE les prévisions ci-dessus.

Défibrillateur

Le Maire fait part du projet de la communauté de communes « Vallée de l'Homme » de recenser les besoins de défibrillateurs pour équiper les communes. En effet, un groupement de commandes pourrait apporter des économies non négligeables. Il rappelle la soirée du 8 novembre 2016 à la salle de la poste concernant l'opération « les gestes qui sauvent » en présence des pompiers du Bugue et du Docteur NGUYEN. Les pompiers sont favorables à un développement de défibrillateur sur le territoire, cela permettra de les recenser sur un plan. Un devis a été établi. Le montant de l'appareil s'élève à 1 050 € HT et le contrat annuel de maintenance est de 100 € HT. Il est nécessaire de compléter cet achat par le boîtier mural d'extérieur pour un montant de 410 €.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le bon de commande pour notre commune pour l'achat d'un défibrillateur à 1 050 € HT + le boîtier mural extérieur à 410 € ainsi que le contrat annuel de maintenance de 100 € HT.

Tarif de location de la Halle

Le Maire informe le CM qu'il est nécessaire de modifier certains tarifs de la Halle. Après en avoir délibéré, le CM décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} mars 2017 :

HORS SAISON :

Pour les personnes extérieures à la commune

- Location pour une journée ou une soirée : 250 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)
- Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours :
350 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Pour les personnes de la commune (pas de changement) :

- Location pour une journée ou une soirée : 150 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)
- Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours :
250 € + 50 € (si utilisation de la vaisselle)

Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la remise des clés

Location pour les associations de la commune : 40 €

Location pour les groupes scolaires repas du midi : 10 €

SAISON : du 15 juin au 30 septembre

Un seul tarif par rapport aux autres années, le calcul du règlement sera fait sur la durée de la période réservée :

- Location d'une table : 5 € par jour

En plus,

- Location d'un branchement frigo : 2 €/jour
- Spot lumineux supplémentaire : 0,75 €/jour

Pour ce qui concerne la petite salle et la Mezzanine aux artisans d'art pour la saison, le montant est resté à 3 000 €.

Révision du zonage d'assainissement

Le Maire fait part au CM que la Communauté de Communes « Vallée de l'Homme » va procéder à la révision du zonage d'assainissement pour certaines communes, il serait peut être intéressant de s'y associer pour étendre certains secteurs et en retirer d'autres. Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le CM DEMANDE le retrait des secteurs du « Mas » et de la « Rouquette », DEMANDE l'ajout de la zone du Téoulet où se trouve la base de canoës AVCK et le terrain communal ainsi que l'entreprise de Foie Gras « ALBIE » sur la commune des Eyzies et pour Sireuil de rajouter les parcelles cadastrées section 539 C n°684, 685 et 989.

Solidarités Jeunes (SEM et VOL)

Le Maire indique au CM qu'il a reçu des membres de l'Association SEM & VOL (délégation de Solidarités Jeunes) basée à St Rabier. Le projet c'est la venue de bénévoles internationaux dans le but de participer à des chantiers notamment la restauration du petit patrimoine.

En général, ce sont des chantiers d'été pour environ 10 personnes et qui durent 3 semaines. Le Maire trouve le projet intéressant et dans le cadre de la remise en état du petit patrimoine, il propose la réhabilitation du lavoir de l'Avenue des Grottes et s'il reste un peu de temps le lavoir du bord de la Vézère. Il faut fournir l'assistance technique et un lieu où ils puissent installer leurs tentes.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE ce projet pour l'été 2017.

Inscription pour le classement « Plus Beaux Villages de France »

Le Maire propose au CM de déposer une candidature dans le cadre du classement « Plus Beaux Villages de France ». La première phase consiste à déposer un dossier permettant de s'assurer que la commune satisfait aux trois critères éliminatoires suivants : dimension rural de l'agglomération bâtie égale au maximum à 2 000 habitants, l'existence sur son territoire d'au minimum 2 périmètres de protection, une délibération du Conseil Municipal.

La deuxième phase consiste en l'expertise sur le site. Cette opération est payante et s'élèverait à 1 210 €. Il faut savoir aussi que chaque année, la commune doit contribuer au financement des activités de l'association par le versement d'une participation annuelle dont le montant est fixé à 3 € par habitant et de contribuer au financement des réexpertises (tous les 6 ans) qui représente un forfait de 400 € complété d'un montant de 0,5 € par habitant (toujours plafonné à 2 000 habitants).

Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le CM CHOISIT d'approfondir l'étude en contactant les élus des communes ayant déjà la classification et les représentants de l'association.

Marchés nocturnes et repas gourmands

Le Maire expose au CM qu'il n'est pas pour la poursuite des marchés nocturnes. En effet, l'été dernier très peu de commerçants étaient présents ce qui a été une déception pour les touristes. Pour ce qui est des repas gourmands, Monsieur Merienne étant absent, il propose de reporter le sujet lors d'un prochain CM. Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE la suppression des marchés nocturnes.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Mixte de DFCI24 (Défense de la Forêt contre les incendies)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été intégrée dans le nouveau Syndicat Mixte de DFCI24 par le biais du syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir et l'utilisation du « passer-outre ». Il rappelle que par délibération du 20 mars 2015 la commune a demandé son retrait du Syndicat. En réunion du Comité syndical, cette démarche a été validée mais pas concrétisée comme la procédure l'exige.

Le nouveau syndicat créé n'aura pas les mêmes compétences que le syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir et pour c'est différentes raisons, il propose de maintenir le retrait de la commune. Après en avoir délibéré, le CM MAINTIENT sa demande de retrait.

Révision du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)

Le Maire rappelle au CM que la direction départementale des territoires de la Dordogne est en train de procéder à la révision du PPRI. Afin d'élaborer la carte des enjeux de ce plan, une réunion est organisée à la mairie des Eyzies le mercredi 22 février 2017 à 14 H. Les élus intéressés par ce dossier sont les bienvenus à cette réunion. Le CM en prend acte.

Monsieur Laval demande s'il serait possible d'installer un éclairage public à la sortie de l'église. Une demande sera faite auprès du SDE24.

Monsieur Poirier indique qu'il faut faire un courrier au SDE 24 pour dire que nous sommes d'accord sur les projets de Tayac.

FINAGAZ : Le Maire informe le CM que les travaux du réseau gaz dans le bourg vont débiter le 13 mars 2017. Le syndicat de l'eau va en profiter pour changer la canalisation qui traverse le bourg. Le Maire est en pourparlers pour faire passer la fibre optique.

Monsieur Pouget demande s'il n'est pas possible de dégager la vue vers Les Eyzies depuis la route du Sorcier. Il lui est précisé que cela vient juste d'être réalisé au niveau de chez Lablénie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Fixation des taux des taxes directes locales – Année 2017

Le Maire indique au CM que les hausses des charges de fonctionnement et la baisse des dotations de l'Etat diminue les marges de manœuvres, il suggère d'augmenter légèrement la taxe d'habitation de 0,84 et de baisser la taxe foncières (bâti) de 0,5 et la taxe foncière (non bâti) de 1. Il précise que le produit de la CFE, de la CVAE, des IFER, de la taxe additionnelle FNB a été transféré, au 1^{er} janvier 2017, à la Communauté de Communes « Vallée de l'Homme », ce produit sera compensé par une attribution de compensation CFE de la part de la communauté de communes.

Une discussion s'instaure. Monsieur Pouget demande pourquoi il n'est pas possible d'augmenter plus la taxe d'habitation si cette dernière venait à être exonérée pour environ 80 % des administrés.

Le Maire pense que le scénario des compensations par l'Etat s'avère inefficace sur du long terme et la fusion avec Manaurie et St Cirq va entraîner un lissage des taux donc il vaut mieux de pas trop augmenter. Par ailleurs, il est difficile de mettre une trop forte pression fiscale sur les administrés.

Après en avoir délibéré, le CM, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION DECIDE de fixer les taux de 2017 soit Taxe d'habitation 16,08 %, Taxe foncière (bâti) 19,34 %, Taxe foncière (non bâti) 83,99 %

Subventions 2017

Le Conseil Municipal valide les subventions suivantes aux associations : Point Org Brikabrak 1000€, Amicale Chasse Sieuil 350 €, Musiques en Périgord 1500 €, Fondat° pour la recherche médicale 300€, Sté de Pêche 460 €, SAMRA 350 €, UMPRAC 130 €, FNACA 150 €, SERPE 400 €, Amic. Chasse Les Eyzies 700 €, Club du Temps Libre 500 €, Pompiers du Bugue 200 €, Pompiers de St Cyrpien 200 €, Périgord Rail Plus 100 €, Amicale de Sireuil 550 €, Coopérative scolaire 610 €, Association Tennis 300 €, Les Croquants de Tayac 350 €, ADMR 152 €, FNATH Le Bugue 200 €, Les Vieux Pistons de Cro-Magnon 400 €, Restos du Cœur Dordogne 200 €, Fondation du Patrimoine 150 €, Ass. Sportive Les Bisons 1200 €, Sarlat Sport Auto 500 €, Anciens du Foot 200 €, Le Lébérrou, 100 €, Karaté-Do-Eyzies 250 €, Sapiens 350 €, Confort Explore 100 €, Proximaide 150 €, Périgord à pied.com 150 €, La Cromagnon 800 €, Grappe de Cyrano 2000 €, La M.I.R 200 €, Copeaux cabana 300 €, Objectif 42 – 200 €, PIRATE 100 €, APAJH du Périgord Noir 50 €

Convention avec l'association Sem&Vol – délégation de Solidarité Jeunesse

Le Maire rappelle au CM la délibération du 10 février 2017 concernant la venue de bénévoles internationaux, pendant une période de 3 semaines, dans le but de participer à la restauration de 2 lavoirs. Une convention doit être signée précisant les dates (du 8 juillet au 29 juillet 2017) avec la participation de 10 à 12 volontaires, ainsi que les modalités d'organisation et la participation financière de la commune. La participation sous forme d'une subvention s'élève à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la subvention de 3 000 € qui sera imputé au compte 6574, AUTORISE le Maire à signer la convention.

Affectation du résultat 2016 au budget primitif principal 2017

Le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 10 février 2017. Le CM, à l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 100 000,00 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 77 572,87 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté au budget principal 2017.

Affectation du résultat 2016 au budget primitif assainissement 2017

Le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le vote du compte administratif a eu lieu le 10 février 2017. Le CM, à l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 2 675,05 € au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) et la somme de 13 183,14 € au compte 001 (solde d'exécution positif reporté) au budget assainissement 2017.

Budget primitif 2017

Le Maire présente au CM le budget primitif 2017. Ce budget fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement. Ce budget montre une nouvelle baisse de la dotation de globale de fonctionnement (participation financière de l'Etat) ainsi qu'une modification dans les impôts locaux puisque toutes les taxes liées aux entreprises sont, depuis le 1^{er} janvier 2017, encaissées par la Communauté de Communes « Vallée de l'Homme ». Une attribution de compensation est reversée par la communauté de communes calculée sur le montant perçu en 2016. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2017 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget 2017 qui s'élève à 1 317 520,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, 507 000,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Budget primitif assainissement 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 d'assainissement. Lors du CM du 27 janvier 2015 a été lancée l'étude sur la réhabilitation du réseau d'assainissement de Sireuil. Une partie de l'étude géotechnique a été réalisée par la société GEOCCITANE ce qui va permettre de faire l'acquisition du terrain. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif d'assainissement 2017 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget d'assainissement 2017 qui s'élève à 63 942,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, 147 585,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Prix d'entrée au spectacle du 27 juillet 2017 dans le cadre du Festival de Montignac

Le Maire informe le CM, que dans le cadre du 37^{ème} festival « Culture aux Cœurs » de Montignac, la commune organisera une des soirées en recevant les ensembles « Alma Criola » et Serenata » du CAP VERT, le groupe « La Savoie » de Chambéry – France et le Ballet National de BOLIVIE, le jeudi 27 juillet 2017 à partir de 21 H. Ce spectacle a un coût financier et d'organisation, c'est pourquoi le Maire propose au CM de fixer un prix d'entrée. Une discussion s'instaure, il est décidé de fixer le prix à 10 € pour les adultes et à 5 € pour les enfants de moins de 16 ans. Cette recette sera enregistrée dans la régie de Halle. Après en avoir délibéré, le CM FIXE le prix d'entrée au spectacle du 27 juillet 2017 à 10 € pour les adultes et à 5 € pour les enfants de moins de 10 ans, DIT QUE cette recette sera intégrée à la régie de la Halle et l'encaissement se fera au compte 70688, AUTORISE le Maire à signer le contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles avec l'Amicale Laïque du Montignacois – Festival « Cultures aux Cœurs » avec les meilleures conditions possibles.

Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente

Le CM VOTE la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **80 000 EUROS** destiné à financer : **Travaux d'investissement**. Cet emprunt aura une durée de **15 ans** avec une date de versement au 10 mai 2017. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,58 % l'an**. Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Projet du CFFPA24 (Centre de formation professionnelle agricole et de la production de la Dordogne)

Le Maire explique au CM, que dans le cadre du fleurissement du bourg, le CFFPA de la Dordogne a été contacté pour faire un chantier d'embellissement d'un parterre à l'entrée du Bourg des Eyzies en venant de Tursac. Cela mettra en valeur cette entrée qui est sur l'axe Montignac-Lascaux et sur le passage du Tour de France. Cet espace appartient à la famille Lagarde. Il est proposé de signer une convention avec cette famille, car en cas de vente de la propriété, la commune pourra récupérer l'ensemble des plants. Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE l'intervention du CFFPA qui aura lieu le mardi 25 avril 2017, AUTORISE Monsieur MERIENNE, Adjoint au Maire, à signer la convention avec la famille LAGARDE.

Création d'un poste de CAE

Le Maire propose au CM de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de créer un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'Accompagnement à l'emploi au service technique à partir de mai 2017, PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 H /semaine en sachant que seules 20 H sont aidées par l'Etat. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC.

Opération d'investissement d'éclairage public – Bourg de Tayac

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Bourg de Tayac. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 28 175,50 €. Le CM confie les travaux au SDE 24.

Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphonique – Effacement Bourg de Tayac

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, le Maire rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambre de tirage) pour un montant de HT de 7 672,63 € soit de 9 207,16 € TTC. Le CM valide ces travaux.

Demande d'un point lumineux à l'église de Sireuil

Le Maire fait part de la demande de la chorale de Sireuil et d'administrés pour faire installer un éclairage public à l'église de Sireuil, du côté de la porte d'entrée. Il propose au CM de solliciter le SDE 24. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de demander au SDE 24 de faire l'étude.

Repas gourmands

Le Maire donne la parole à Monsieur Merienne. Monsieur Merienne préfère reporter ce sujet à un prochain conseil municipal, Monsieur Mestre étant absent. Il pense qu'il faut organiser de manière différente ces repas gourmands en impliquant les associations locales qui pourraient à tour de rôle se charger de cette organisation. Le CM décide d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

Demande de Eliott DEJEAN, membre de la Junior Association « Grands Frères 24-974 »

Le Maire donne lecture au CM de la demande de contribution financière d'Eliott DEJEAN qui va participer au Périgord Raid Aventure, en août, puis au Raid'Av à la Réunion en Octobre avec « Junior association Grands Frères 24-974 ». Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association de Bouzic Omnisports, support financier de la junior association « Grands Frères 24-974 ». Un virement de crédit est nécessaire du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) de 100 €.

Constitution d'un groupement de commande entre la commune des Eyzies et la commune du Bugue relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des projets de réhabilitation de moulin dans les deux communes

Le Maire expose au CM que dans le cadre du projet de « Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte » portée par la Communauté de commune de la Vallée de l'Homme, la commune des Eyzies et celle du Bugue ont respectivement obtenu 121 368,34 € et 110 049,76€ pour financer les projet de réhabilitation de moulins dans les communes pour la production d'hydroélectricité. Il explique que les travaux doivent être démarrés dans le second semestre de l'année 2017. L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Il apparaît qu'un groupement de commandes d'AMO permettrait de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre collectivité que pour ceux de la commune du Bugue. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la constitution d'un groupement de commande dédié à l'achat de prestations d'AMO. Ce groupement est constitué à durée indéterminée. Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés. A cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la commune des Eyzies comme le coordonnateur de ce groupement. La commission d'appel d'offre sera donc celle de la commune. A ce titre, la commune procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés, à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature et à la notification du marché. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération. En conséquence, le Maire demande aux conseillers de bien vouloir adhérer au groupement de commande concernant l'achat de modulaires, d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'engager la commune à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés. Après en avoir délibéré, le CM ADOPTE A L'UNANIMITE l'adhésion au groupement de commande et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Composition de la Commission d'Appel d'Offre

Après vote la commission d'appel d'offres est la suivante :

Les titulaires sont : Jean-Jacques MERIENNE, Pierre ROUX, John MESTRE

Les suppléants sont : Gérard BRUN, Jean-Pierre LAVAL, Nicole BLEY

Personnel scolaire

Le Maire informe la nécessité de renouveler le poste d'ATSEM pour la classe TPS/PS/MS à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2018 ce qui permet d'annualiser le temps de travail.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'agent qui remplace l'agent en congé maladie à la cantine scolaire bénéficie d'une annualisation de son temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le renouvellement du poste d'ATSEM pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2017 avec un temps de travail à 30H45/semaine, APPROUVE l'annualisation du temps de travail de l'agent travaillant à la cantine scolaire avec un temps de travail à 28H35.

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du transport scolaire (Les Eyzies/Sarlat)

Le Maire informe le CM que pour faciliter l'encaissement des participations des familles au transport scolaire pour les lycées et collèges de Sarlat, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes. Une demande a été faite à Monsieur COUSTY, trésorier de la commune qui a donné son avis conforme. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles au transport scolaire,

Demande de régularisation d'un chemin à La Valette (entre Le Repaire et La Mazétie)

Le Maire présente au CM la demande faite par Monsieur MENEGON qui a acheté un terrain en partie constructible au lieu-dit « La Valette ». Il s'avère qu'après le passage du géomètre le chemin rural traverse sa parcelle et que l'implantation de sa maison se trouve dessus. Le Maire a proposé à Monsieur MENEGON de régulariser l'implantation du chemin tel qu'il est actuellement et de voir avec le service urbanisme pour modifier l'implantation de sa maison. Pour régulariser ce dossier, il est nécessaire de recourir à l'enquête publique réglementaire.

Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable à ce dossier, DECIDE de soumettre ce dossier à l'enquête publique réglementaire.

Détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de la Vallée de l'Homme des biens immobiliers en matière de ZAE

Le Maire rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les compétences obligatoires des communautés de communes. Ainsi, ses articles 64 et 66 prévoient le transfert à titre obligatoire de la compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Il annonce que le conseil communautaire de la communauté de communes a adopté une délibération du 10 novembre 2016 au numéro 2016-81 relative à la mise en conformité des statuts à la loi NOTRe et particulièrement la prise de la compétence : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Deux zones sont concernées celle de Franqueville (commune de Montignac) et celle des Farges (commune de Rouffignac). Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de la vallée de l'homme des biens immobiliers en matière de ZAE. Le CM, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Décide, D'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de la vallée de l'homme des biens immobiliers en matière de ZAE, telles que décrites ci-dessus.

Motion de soutien à l'hôpital public et à la maternité de Sarlat

Le Maire donne lecture du courrier adressé par l'Association du Comité de de défense de l'Hôpital public de de la maternité de Sarlat en date du 6 juin 2017.

Le Maire propose au CM d'apporter son soutien à ce Comité ainsi qu'au personnel de la maternité, du collectif des mamans, à la totalité des syndicats représentés à l'hôpital de Sarlat, au Président du Conseil de surveillance afin que cela aboutisse à la préservation de ce service public indispensable sur notre territoire. La fermeture de la maternité voudrait dire aller à Périgueux ou à Brive en sachant que certaines villes ou villages du Périgord Noir sont à plus de 50 km de ces villes d'où un danger certain pour les femmes devant accoucher.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité ADOPTE la motion de soutien précitée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Merienne indique qu'il était mardi 6 juin à la réunion du SIAEP des deux rivières. Il propose au Conseil Municipal de présenter le rapport 2016 du SIAEP lors de la prochaine réunion.

Le Maire informe le Conseil de la pose du défibrillateur au niveau de l'Office de Tourisme. Il suggère de mettre l'information sur le site de la commune.

Monsieur Merienne rappelle le passage du Tour de France le 11 juillet 2017 et présente la demande de l'Entreprise Olympique qui souhaite vendre des produits dérivés « Tour de France ». Par ailleurs, France Bleu Périgord vient le 20 juin 2017 pour faire un reportage sur les communes traversées par le Tour de France. Les participants à l'interview seront Messieurs Jean-Jacques MERIENNE, Bernard CONAN et Maxime BRUNETEAU. Il faudrait, peut-être, faire passer une information aux commerçants pour voir s'ils veulent pavoiser ou décorer leurs devantures.

Monsieur Pouget indique qu'il y a un manque de signalisation pour le Pôle International de la Préhistoire dans la Rue du Moulin. En effet, les touristes venant du Musée s'arrêtent au niveau du changement de revêtement de la voirie. Le Maire propose d'en parler à Gilles Muhlach Chen.

Monsieur Poirier demande pourquoi les drapeaux sont toujours en berne.

Le Maire informe le Conseil du tournage sur Les Eyzies de l'émission « Des racines et des ailes » qui sera diffusée en fin d'année.

Monsieur Roux demande s'il n'est pas possible de refaire les peintures de la salle communale de La Poste ainsi que le carrelage. Les peintures pourront être refaites cet été. Le carrelage attendra l'été 2018.

REUNION DU CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2017

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune des Eyzies de Tayac - Sireuil, relatif à l'exercice 2016 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune des Eyzies de Tayac - Sireuil, relatif à l'exercice 2016. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de saisir et publier les indicateurs de performance relatifs à l'exercice 2016 sur le SISPEA.

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr conformément au décret 2015-1820 du 29 décembre 2015.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016 DU SIAEP des Deux Rivières

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MERIENNE qui, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP DES DEUX RIVIERES.

Il indique quelques chiffres : le territoire du nouveau SIAEP représente 7 778 habitants, l'exploitation se fait par affermage auprès de la SOGEDO et de VEOLIA – CEO qui ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

La production se fait par 4 forages, 6 sources, 1 puit simple, 1 prélèvement et par l'importation auprès de collectivités voisines.

Le réseau représente 854 km pour 826 125 m³ consommés. (nombre d'abonnés 6 056).

Concernant la qualité de l'eau, le bilan fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé) indique que l'eau de la collectivité est de bonne qualité.

Le prix moyen pour 2017 est de 329,21 € pour 120 m³. Le prix pour 2018 va rester stable.

Le rendement du réseau était de 64,7 % soit une baisse par rapport à 2015 (67,6 %).

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le CM prend acte de cette présentation.

Renouvellement du contrat informatique vers Horizon Villages Cloud

Le Maire informe le CM que le contrat informatique arrive à expiration au 31 décembre 2017. Afin de continuer à bénéficier des services associés à ce contrat, il faut renouveler le contrat à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée unique de 3 ans. Il est proposé d'évoluer vers un nouveau contrat qui propose les sauvegardes vers un « cloud », la version Joker Chorus Pro qui permet de réceptionner directement les factures déposées sur Chorus en comptabilité et bien d'autres modifications en comptabilité, possibilité aussi de se connecter à distance et de permettre de faire du télétravail.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le contrat « Horizon Villages Cloud » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Validation des statuts de la communauté de communes « Vallée de l'Homme »

Le Maire expose à l'assemblée que lors de la séance du 28 juin 2016, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de la vallée de l'Homme a validé la modification statutaire visant à :

-l'inscription dans les statuts de la compétence Gemapi

-le déplacement de la compétence SPANC qui devient facultative et non optionnelle

-l'inscription de la compétence « Maison de service aux publics »

-l'inscription de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie ».

Cette compétence sera assortie de la définition d'un intérêt communautaire qui permettrait de délimiter les actions communales et intercommunales en la matière : « Toute étude, action ou opération menée conjointement sur le territoire de deux communes au moins, en continu et/ou nécessitant une conduite d'opération unifiée ». L'ensemble de ces modifications est proposé pour le 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le CM Approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Résiliation de bail commercial SARL Lacoste

Le Maire informe le CM du courrier de Monsieur Benoît LACOSTE, gérant de la SARL Lacoste reçu en Mairie le 20 juin dernier l'informant de la résiliation du bail commercial en date du 10 avril 2002 pour le commerce situé au 4 Avenue de la Forge à compter du 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L 145-9 du Code du commerce.

Le CM prend acte de la résiliation du bail commercial de la SARL Lacoste au 31 décembre 2017.

Achat d'un camion frigorifique

Le Maire propose d'acheter un des camions frigorifiques au prix de 2 500 € de la boucherie CHAPOULIE.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE l'achat d'un camion frigorifique à la boucherie CHAPOULIE au prix de 2 500 €, AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ces transactions.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : Groupe de travail

Le Maire indique que la phase « diagnostic » s'achève et qu'il va falloir étudier le zonage. Il propose de constituer un groupe de travail pour étudier les différentes demandes reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le CM CONSTITUE le groupe de travail suivant : Messieurs Philippe LAGARDE, Jean-Pierre LAVAL, Jean-Jacques MERIENNE, Marcel POIRIER, Pierre ROUX, Gérard BRUN, Mesdames Amandine DALBAVIE et Claudine BUTY.

Tour de France : Courrier de Madame la Préfète

Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète qui remercie le conseil municipal, l'ensemble des agents et des bénévoles de la commune qui ont contribué au bon déroulement et à la réussite de cet évènement sportif de grande ampleur.

QUESTIONS DIVERSES

Félibrée 2018 : le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine félibrée aura lieu à Saint-Cyprien. Difficile d'organiser un atelier ou d'aller à Saint-Cyprien mais peut-être des personnes seraient prêtes à faire des fleurs à leur domicile (à voir avec Saint-Cyprien pour l'organisation).

Téléthon : La discussion s'instaure sur l'organisation d'un repas, aux Eyzies ou à Sireuil. Cette année le repas se fera aux Eyzies le samedi 2 décembre 2017 à la Halle.

Stèle à l'église : Le Maire fait part au Conseil Municipal de la restauration de la stèle des « Morts pour la France » de la guerre de 14/18. Une cérémonie sera organisée avec les anciens combattants.

Restauration des lavoirs : Grâce à l'association Sem&Vol et avec l'aide de bénévoles les deux lavoirs des Eyzies se sont refait une jeunesse, vous pouvez aller les découvrir.

P.P.R.I (plan de prévention aux risques d'inondation) : Suite à la réunion du 20 septembre à Saint Léon sur Vézère organisée par les services de l'Etat et à la remise du projet de règlement aux élus présents, Madame Amandine DALBAVIE pense que certains points sont à revoir. Le Maire propose une réunion avec les services et les différentes communes concernées pour faire une étude plus approfondie de ce règlement.

Déchetterie : Madame Claudine BUTY demande si l'employé peut aider les gens à décharger. On lui répond qu'il n'est pas tenu d'aider ; le règlement intérieur de la déchetterie ne l'y autorise pas.

Murier platane de la Rue du Moulin : Monsieur Yves POUGET soulève le problème de cet arbre qui lorsqu'il tombe ses fruits rend la descente très glissante et met en danger la sécurité d'une riveraine. Il faudrait peut-être envisager de le tailler ou de le couper. Ce sera fait dans l'hiver.

Fusion des communes : Madame Claudine BUTY demande où en est le projet de fusion avec Manaurie et St Cirq. Le Maire indique que les études financières doivent être réalisées.

City Park : Madame Séverine COSPAIN demande si cet aménagement va être réalisé. Le Maire indique que ce projet est à l'arrêt.

Extension du cabinet médical : Le Maire indique au Conseil Municipal le projet d'extension du cabinet médical qui pourra, être en partie, financé par le contrat de ruralité.

Association sportive « Les Bisons » : Madame Amandine DALBAVIE fait part des remerciements du club concernant le versement de la subvention et indique qu'un tournoi de foot « jeunes » aura lieu le samedi 3 février 2018.

*Décisions prises par le Conseil Municipal.
Les délibérations complètes peuvent être consultées à la Mairie ou
En partie sur le site internet www.leseyzies.fr*

ASSOCIATIONS

CLUB DU TEMPS LIBRE

Cette année la continuité de l'association se concrétisa aussi bien dans les effectifs que par les activités.

A la traditionnelle galette des rois de janvier succéda l'assemblée générale du club suivie par la très grande majorité des adhérents.

Furent ainsi préparés 4 repas belote à la salle de la poste et 2 journées à la halle pour la choucroute et le 11 novembre.

Nous avons fait deux pique-niques dans des parcs ombragés au bord de l'eau et remercions encore les propriétaires de nous avoir accueillis.

Nous avons organisé une marche qui réunit 18 courageux pèlerins suivie d'un repas en ferme auberge et là nous nous retrouvions 70 convives.

Au printemps nous sommes sortis une journée avec visite réserve zoologique de Calviac, Musée des automates à Souillac, le Musée des voitures et matériel anciens à Salviac.

Le grand moment de l'année fut sans contexte le voyage de 8 jours sur l'île de Madère. Un merveilleux et très beau séjour de l'avis de la majorité des 46 participants. A regretter cependant la maladie survenue au cours du séjour à l'un d'entre nous (nous lui souhaitons un complet rétablissement) et son rapatriement rocambolesque avec son épouse.



Nous sommes sortis à 2 reprises en fin d'année pour une journée festive et commerciale dans une grande ferme du Lot et Garonne.

Comme vous pouvez le constater de bons moments passés ensemble tout comme les parties de belote et scrabble les mardis après-midi à la salle de la poste.

Des sorties d'un jour et plus seront certainement effectuées cette année ouvertes à tous, n'ayez pas de préjugés venez nous rejoindre.

Le montant de la cotisation annuelle est de 18 €uros.

Le conseil d'administration, moi-même et tous les adhérents vous souhaitent une très bonne année.

Jean-Pierre LAVAL, Président

COMITÉ DE JUMELAGE

Cette année a été très chargée en manifestations pour les bénévoles du Comité de Jumelage. Nous les remercions chaleureusement d'avoir participé à la Grappe de Cyrano et au bison à la broche organisés par les Yeuzes, puis à la fête de la Vézère du 14 août, toujours en Association avec les Anciens du foot et l'aide des chasseurs.

De plus, au mois d'octobre, nous avons reçu, toujours avec le même plaisir, nos amis de Puente Viesgo. Pour cette 23^{ème} édition ils étaient 54 à nous rendre visite et, après une arrivée tardive, au son de la musique de nos amis Cardilloux et de leur danse dans la soirée, nous les avons régalés par un repas en commun grâce aux plats que vous leur aviez préparés. Nous vous en remercions. Nous savons que c'est avec un très grand plaisir que nos amis espagnols les plus anciens présentent notre façon d'accueillir les nouveaux venus.



Nous étions 23 le premier jour et 32 le deuxième jour à les accompagner dans les différents sites. Nous avons commencé par l'incontournable « Lascaux 4 » particulièrement apprécié, et après un excellent déjeuner à l'Auberge du Bareil, à La Chapelle Aubareil, nous avons poursuivi par la visite de la plantation et de l'atelier de transformation des piments de Thonac.

Le soir nous nous sommes réunis à la halle où Alain Chapoulie nous avait préparé un très bon repas, animé

par un karaoké.



Le lendemain, nous avons visité les vignes et le chai du Château Tiregand à Creysse puis déjeuné au Château du Roc, toujours à Creysse et départ pour la Bastide d'Eymet puis un passage rapide par le très beau village médiéval d'Issigeac.



La soirée s'est terminée par le très bon repas officiel préparé par Jackie Delmont, la remise des cadeaux et



les discours de circonstance. A cette occasion, Magdalena a rappelé que si en 2018, c'est nous qui allons leur rendre visite, en 2019, lorsqu'ils viendront nous voir, nous fêterons les 25 ans de notre jumelage et qu'une grande fête sera alors souhaitée.

Le comité est ouvert, nous vous attendons pour unir vos efforts aux nôtres et assurer la pérennité de notre jumelage avec Puente Viesgo.

Gérard BAUCHET et Simone PEYRE

AMICALE DE SIREUIL

Mardi 31 Octobre à 14 h, aucun sort n'a été jeté car les habitants de Sireuil ont préféré offrir des Bonbons... Les Fantômes et Sorcières vous remercient !!!!



A suivre :

Samedi 20 Janvier à 11 h a eu lieu l'Assemblée Générale à la Salle de Sireuil. Tous les volontaires étaient les bienvenus.

Dimanche 28 Janvier à 12 h a eu lieu le « repas de la commune » à la Salle de Sireuil.

Vendredi 25 Mai à partir de 19 h, le traditionnel « **Repas des Voisins** » se déroulera dans le jardin de la mairie, si le temps est de la partie. Sireuil étend son invitation aux habitants des Eyzies et de Tayac. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous.

Samedi 16 Juin à partir de 20 h, la Fête aura lieu autour de la salle de Sireuil avec son repas en musique. Sur réservation

Mercredi 31 Octobre à 14 h, les Fantômes et Sorcières reviennent hanter Sireuil !!!

Création d'un Atelier Tricot animée par Annie Andrieu,

le jeudi soir à la Salle de Sireuil

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à

Anne-Marie Fillerin 05 53 29 64 51 ou à Séverine 06 81 99 05 85

[Facebook : amicale de sireuil](#)

Séverine COSPAIN

AMICALE LAÏQUE

ÇA REPART !!

Mardi 28 novembre un petit groupe de parents d'élèves de l'école des Eyzies s'est réuni pour redémarrer les activités de l'amicale laïque en sommeil depuis plus de 3 ans.

L'envie et l'énergie étaient réunies pour faire repartir cette association qui dans les mémoires de chacun est synonyme de grands moments de convivialité au service du financement d'activités pour les enfants.

Le petit groupe de mardi a reconstitué un bureau autour de Marlène Meunier comme présidente et se charge de gérer les aspects administratifs liés au fonctionnement légal de l'association. Reste maintenant à créer ces moments inoubliables dans les cœurs des enfants par un peu de mobilisation de chacun

Lors du marché de Noël de l'école le 19 décembre dernier, l'Amicale a fait venir le père Noël et a organisé une vente de gâteaux crêpes et boissons chaudes et si les bonnes volontés persistent pourquoi ne pas commencer l'année par un repas des rois en janvier... et un carnaval en mars !!!



Contacts :

Présidente : Marlène MEUNIER 06 42 81 30 04

Trésorière : Marie GORSE 06 33 56 14 32

Secrétaire : Dorothee DELTEIL 07 86 85 20 09

Collectif « CopeauXcabana »

Immense succès du Bal des Bois 2017 de Pagenal

par Philippe Samson



Le 16 juin le collectif CopeauXcabana a ouvert ses portes pour un **grand bal de musique et danse traditionnelles Occitanes**... Le 13 Août une autre manifestation : le **“Spoonfest”** festival des cuillères, un vide grenier, des jeux pour enfants...

En dehors du spectacle vivant, l'expression instrumentale comme chorégraphique des danses regardées comme occitanes, ont présenté une grande vitalité. Moment de joies récréatives hors du temps avec de bons rapports sociaux, le bal des bois sans souci de style avec un esprit convivial et familial a été animé par plusieurs concerts... Une ambiance tonique et chaleureuse invitant à bouger et à se rencontrer... Les animations pour petits et grands avec des marionnettes géantes, des filets suspendus et de bonnes glaces artisanales bio ont eu un grand succès.



samedi 10h-20h30 Journée des enfants
SPOONFEST
(cuillère = festival)
dimanche 8h-18h Vide grenier loufoque



Taillage de cuillères au couteau

Annnonce :

Les photos du Bal des Bois sont en téléchargement à : <http://combacphoto.com/>

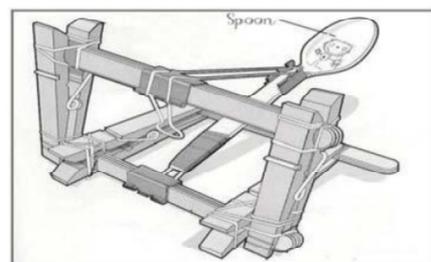
Pour nous contacter :

CopeauXcabana ---
Yogan 06 86 62 18 95

Le **“Spoonfest”** 2ème festival des cuillères de l'Aquitaine s'est déroulé le weekend du 13 Aout 2017 au bois de Pagenal. Petits et grands ont sculpté ou tourné leur cuillère en bois de différentes essences, tout cela dans une ambiance très paisible et conviviale. Les jeux pour enfants et adultes par exemple le **“ventroglisse”** qui consistait à prendre son élan et glisser sur un toboggan savonné pour aboutir dans une piscine... Aussi le parcours des gueux avec lancé de tomates pourries bios d'un producteur local...

Un mini bal trad pour faire danser les enfants. Et pour faire mieux un vide grenier avec de belles choses à voir ou à acheter. Le bar sans alcool et les glaces artisanales ont été appréciés par tous...

MARIONNETTES GEANTES



LE FESTIVAL DES CUILLERES

Pour aller plus loin

<http://copeauxcabana.over---blog.com>

Adresse mail

ilovehaches@gmail.com

Livres

CABANOPHILE

de Yogan Bredel---Samson

Âme Folk

Luca Turchet

SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT MARCEL



Le 10 septembre, nos amis des Pays Bas, 8 musiciens et leur chef de cœur, « Les Cordes Néerlandaises » nous offraient un troisième concert. Grâce à la belle acoustique de notre église, ce fut un grand moment de musique. Comme le veut la tradition, un pot de l'amitié a clôturé la représentation.

Nous les remercions pour le don qui a été remis à l'association.

Le 9 décembre, l'atelier chantant de Sireuil, une trentaine d'amis réunis par l'amitié et l'amour de la

chanson française, a présenté son traditionnel spectacle de fin d'année, dont une partie du chapeau sera reversée cette année au profit d' «Enfance et Partage ».

La soirée s'est terminée par une auberge espagnole dans la salle du centre de Sireuil, petit avant-goût de Noël...

Les travaux étant pratiquement terminés, cette soirée a été aussi l'occasion de mettre à l'honneur tous les artisans qui ont participé au réaménagement de notre église et grâce à qui nous n'avons que des compliments sur le travail accompli.



L'association vous souhaite une bonne et heureuse année.

Jeanine DELLAC

SERPE

JOURNEES DE LA PREHISTOIRE 2018 aux Eyzies de Tayac-Sireuil, organisées par la S.E.R.P.E. (Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies)

du 13 au 22 Août 2018

Journées gratuites et accessible à tous

- * Au Pôle International de la Préhistoire des Eyzies (P.I.P.) :
Découvrir la Préhistoire : (Cours-vidéos et aussi visites)
du 13 au 18 Août de 9h30 à 12h et 14h30 à 16h.
Certains après-midi, en fonction des participants, seront accompagnés, d'autres seront libres.
Pas d'inscription préalable, aucun niveau de base n'est nécessaire.
- * A l'Auditorium du Musée National de Préhistoire des Eyzies.
de 9h 30 à 12h et de 14h à 17h :
Conférences relatives à la Préhistoire : 19, 20 et 22 Août
- * Sortie culturelle d'une journée le 21 Août : Inscription sur place

Renseignements : www.serpe.org
04 92 75 21 25 06 76 42 95 83

LES COPAINS D'ABORD

Une nouvelle association vient de naître sur la commune, Les Copains d'abord, elle fait suite à l'association Les Anciens du foot qui disparaît.

Président : Lagorce A, secrétaire : Mazel A, trésorier : Sorbier JL, épaulés par de nombreux membres.

L'objet du regroupement est de participer à la vie associative du village et de perpétuer une amitié, qui perdure depuis l'école communale.



Un premier rassemblement vient d'avoir lieu le samedi 18 novembre autour d'une paëlla.

Le président.

APPMA – SOCIÉTÉ DE PÊCHE

Voilà l'année 2017 qui se termine avec des effectifs en légère baisse malgré le bon travail de notre A.P.P.M.A. Cette année encore c'est plus de 400 kg de truites, 20000 truitelles, 300 brochetons et gardons qui ont été déversés dans nos cours d'eau.

Au niveau des manifestations nous avons participé à la Grappe de Cyrano, au bison à la broche, à un concours de pêche à Saint Felix de Reilhac et surtout la fête de la Pêche du mois d'août qui fut une réussite et j'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé à cette manifestation.



L'assemblée générale a eu lieu le 8 décembre 2017 à la salle de la poste, et pour l'année 2018, le 7 avril exactement nous organisons l'assemblée départementale de la Fédération de Pêche.

La société de Pêche souhaite une bonne et heureuse année à tous ses adhérents.

Le Président
Maxime BRUNETEAU

AS LES BISONS

Une saison écoulée de plus pour les jaunes et bleus et une nouvelle qui débute sous les meilleures auspices.

En effet, autour des joueurs, du coach et de ses indéfectibles dirigeants, l'équipe poursuit sa mutation avec de nouveaux jeunes pratiquants qui ont d'une part abaissé considérablement la moyenne d'âge sur le terrain et d'autre part insufflé un nouvel élan.

Notre école de foot évolue d'année en année et nous sommes heureux de pouvoir faire jouer le mercredi à l'entraînement et le samedi en match une équipe U6/U7 et une de U8/U9.



La plupart des petits bisons se côtoyant à l'école de notre village permet autour de « Morgane NIELSEN » notre éducatrice d'avoir une très bonne ambiance et une adhésion des parents qui se traduit par leur aide dans les déplacements pour les plateaux du samedi.

L'équipe fanion quant à elle est en bonne passe de se qualifier en seconde phase en « Division Quatre Elite ».

Félicitation à notre entraîneur « Alexandre DELPECH » qui depuis 3 ans se donne sans compter pour encadrer nos joueurs.

Nous remercions la municipalité pour son soutien logistique et financier car même un petit club comme le nôtre demande beaucoup d'investissement de la part des dirigeants pour les tâches subalternes (organisation des fêtes, traçage du terrain, lavage maillot, calendriers, etc...).

Le Challenge « Didier BONNAT » organisé en sa mémoire avec la réception de l'équipe de la « Combelle » près de Clermont et ponctué par un concert de « Cartoon » fut un franc succès.

Merci à tous les participants (joueurs des Bisons, les Anciens, bénévoles de la Chasse, des spectateurs...) et merci à « Dominique » de la Grignotière pour leur aide au très bon déroulement de cette soirée.

Félicitations à « Didier CHADOURNE » qui pour le soixante dixième anniversaire de l'Amicale des Educateurs Français fondée par « Georges Boulogne », recevra un prix au HAILLAN à l'occasion du match BORDEAUX-MONTPELLIER.

Merci à l'ainé de nos licenciés pour son soutien et pour son amour inconditionnel du ballon.

Merci à « Daniel LAGARDE » pour ses 42 années de licence et qui a connu toutes les générations.



Nous passerons vous voir prochainement à l'occasion de notre traditionnelle vente des calendriers et vous remercions par avance de votre accueil.

Nous vous rappelons que vous pouvez suivre l'actualité de notre club sur le site : « www.les-bisons.com ».

Enfin une pensée pour « Fabrice POIRIER » qui nous a toujours soutenus depuis les débuts de notre association. Le club a perdu un soutien, mais pour beaucoup, un véritable ami.

AS LES BISONS FOOTBALL

TENNIS CLUB ROUFFIGNAC-LES EYZIES

Cela fait maintenant 6 ans que la fusion entre les Clubs de tennis de ROUFFIGNAC et des EYZIES a été réalisée et c'est la première fois que l'on entrevoit l'espoir de relancer l'Ecole de Tennis sur les courts des EYZIES.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 14 octobre dernier au Club House des EYZIES en présence de l'adjoint au Maire de ROUFFIGNAC en charge des sports Frédéric GOURSOLLE. A cette occasion David CHADOURNE, en concertation avec le Bureau du Club, s'est proposé pour s'occuper de l'Ecole de Tennis des EYZIES. A ce jour une douzaine d'enfants avec parité filles, garçons, bénéficient des conseils de David le samedi matin de 10H à 12H.

Nous espérons que de nouveaux enfants manifesteront un intérêt pour la pratique du tennis et permettront ainsi de représenter à terme le Club dans les différentes épreuves réservées aux Jeunes.

Pour résumer la vie sportive du Club durant la saison 2016/2017 nous allons développer quelques performances de nos 3 équipes Séniors engagées dans les différentes compétitions départementales et régionales.



Nous commençons par le Championnat du Périgord où nos 3 équipes (1 équipe Dames et 2 équipes Messieurs) ont terminé dans le milieu de tableau de leur division respective tandis que dans les compétitions régionales à savoir les Coupes de Guyenne, les résultats ont été plus probants. En effet alors que l'équipe Dames qui évolue en 2ème Série termine à une place relégable (5ème sur 6), les équipes masculines ont réalisé un excellent parcours puisqu'elles accèdent toutes les 2 à la Série supérieure.

L'équipe I du capitaine Frédéric LEBRIAT termine 1ère de sa Poule et se qualifie ainsi pour les phases finales.

Malheureusement après avoir passé victorieusement les 1/8, ils furent éliminés en 1/4 de finale par le futur finaliste VILLENAVE D'ORNON.

Cette 1ère place leur permet d'accéder à la 1ère série B, niveau jamais atteint par les équipes masculines de notre Club.

L'équipe II, avec dans ses rangs Hugo BOUSQUET, Matthias DALBAVIE, et David CHADOURNE, évolue en 4ème Série.

Comme l'an dernier, nous terminerons par les premiers résultats encourageants de la saison 2017/2018 avec notre équipe masculine +35ans engagée en 1ère division de cette compétition. Malheureusement cette équipe n'a pas pu conserver son titre remporté l'an dernier puisqu'ils ont échoué en finale contre RAZAC sur le score de 2 à 1 (1 de nos joueurs ayant dû abandonner sur blessure).

Toutes ces belles performances témoignent de la vitalité du Club et peut être vous inciteront à vous rapprocher des courts.

Vous serez toujours les bienvenus.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accueillir et vous donner toutes les informations utiles (tarifs, école de tennis...)

Salutations Sportives.

Contacts: Gilbert BIGOURIE au 06 71 13 26 34

David CHADOURNE au 06 81 52 00 05

LA M.I.R

Une nouvelle association a vu le jour cette année aux Eyzies de Tayac-Sireuil « La M.I.R » celle-ci organisera chaque année le jour du jeudi de l'ascension, une course de côte contre la montre de 1 kilomètre sur la côte des Planches à Sireuil. La première édition aura lieu le jeudi 10 mai 2018 à 9h00. Nous avons choisi le jeudi de l'ascension, petit clin d'œil, pour promouvoir cette montée de 1 kilomètre au dénivelé de plus de 180 mètres.

A vos baskets nous vous attendons nombreux !

Jean-Jacques MERIENNE

LA CROMAGNON



Merci à tous les artisans et commerçants d'avoir participé pour la deuxième fois à cette course cycliste F.F.C du 23 septembre 2017 ainsi qu'à la municipalité des Eyzies de Tayac Sireuil.

Nous avons eu le plaisir d'avoir messieurs Jean Vidal et Georges Dupinet qui ont la gentillesse de donner le départ de cette épreuve de 33 coureurs..

Cette course fut très animée avec tous les 3 tours, le classement du meilleur sprinteur et meilleur grimpeur et les nombreuses primes.

Elle a vu la victoire d'Acosta Thomas licencié au Team-Périgord 24 (Mussidan), devant Lamy Julien (C.C.Périgueux), Loïc Hébreteau (C.C.Marmande) en troisième position et le peloton avec 20 coureurs à l'arrivée.

Première grande course de la saison pour ce jeune coureur qui va rejoindre l'équipe de DN3 basée en Auvergne et dirigée par l'ancien coureur Lindois Laurent Mazeaud.



Association Sportive
la Cromagnon



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DES EYZIES DE TAYAC – SIREUIL

*Amis propriétaires et résidents
de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil.*

Cette nouvelle saison de chasse commence bien! En effet, nous voilà arrivés fin janvier et nous pouvons compter pas moins de 50 sangliers au tableau de chasse. En revanche, les prélèvements de cervidés se font régulièrement tous les dimanches, comme l'an dernier, notre association n'effectuera que le quota minimum de prélèvement qui est de 70 % des attributions afin de pouvoir voir les populations remonter.

En septembre, la chasse à l'approche fut sans succès.

Durant l'automne, les plus beaux coups de fusils ont été décernés à Sam DAUHER pour avoir prélevé deux beaux sangliers de 102 et 105 Kilos au lieu-dit « les tours », et à Mathieu DAUHER pour avoir prélevé un beau sanglier de 99 Kilos lieu-dit « les tours ». Félicitation à eux deux !

Les lâchers de petits gibiers se font successivement en suivant une fréquence régulière comme l'an passé. Alternativement, des faisans et des perdrix sont remis en liberté. La chasse aux canards est comme l'an dernier interdite sur notre commune pour permettre leur repeuplement. De beaux coups de fusils restent donc à venir, afin de pouvoir dresser un bilan plus général en fin de saison.

Nous remercions nos piégeurs Jean-Paul TRAVERS et notre garde-chasse Michel BEUSSE pour le travail effectué dans la saison.

Vie associative : c'est avec un immense plaisir que j'espère pouvoir vous compter nombreux lors de notre traditionnel repas chasse qui aura lieu le **10 février prochain**.

Cette année le repas sera préparé par l'équipe de chasse

Tous les adhérents de l'association de chasse et moi-même tiennent à remercier sincèrement les propriétaires ayant eu l'amabilité de nous faire part de leur droit de chasse, afin d'améliorer ensemble la gestion cynégétique de notre belle commune et restent à votre entière disposition pour tout renseignement.

Bonne année 2018 !

Le Président,
Gérard BRUN

MEMOIRE ET PERSPECTIVES

RESTAURATION DE LA STÈLE DE L'ÉGLISE DE TAYAC

Travail d'équipe !



1 – Avant restauration

2 – Merci à Philippe et John

3 – Merci à Philippe Samson et à Anne Lefranc pour leur participation et leur travail minutieux d'écriture

4 – Résultat final

La Municipalité a jugé utile de restaurer la stèle de nos combattants de la guerre 14-18 située dans l'église de TAYAC, voici son histoire tirée du Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord (*Tome CXXIX- Année 2002*)

La plaque de l'église

Récapitulons. Le premier projet remonte à 1915. Dès le 21 novembre de cette année de guerre, le conseil municipal du village des Eyzies désire ériger « un monument aux enfants de la commune morts pour la patrie ». Une surface de 4m² est réservée dans le cimetière, « au point désigné sur le plan par la lettre M ». Ce projet, trop précoce dans le déroulement de la guerre, ne sera pas réalisé. Après la victoire de la Marne, les armées se sont enterrées dans les tranchées, de l'Yser aux Vosges. Dans quatre mois va commencer l'offensive allemande sur Verdun. L'hécatombe va se poursuivre encore durant trois longues années...

La Paix enfin est là. Le 10 mars 1920, est créée aux Eyzies-de-Tayac une association dénommée « Union des anciens soldats de la Grande Guerre ». Son but est d'honorer le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, sans oublier de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Comme il est habituel, à l'époque, la première manifestation de l'association est la pose d'une plaque dans l'église. C'est là que, le 18 juillet 1920, est inaugurée la plaque commémorative, « parfaitement en harmonie avec le style de l'église », offerte par « La paroisse de Tayac à ses enfants morts pour la France. 1914-1918 » (en fait, la commune se nomme Les Eyzies-de-Tayac depuis le 16 mars 1905). Elle porte cinquante et un noms, de consonance très périgordine, voire sarladaise, pour la plupart, gravés sur trois colonnes de dix-sept noms chacune, sans indication de grade, classés par ordre alphabétique, en lettres majuscules, le nom étant suivi du prénom en toutes lettres⁴.

Comment se déroule une telle matinée d'inauguration ? C'est très émouvant : « L'église était enguirlandée aux trois couleurs. Monsieur le Maire à la tête de son conseil municipal, l'Union des anciens soldats de la Grande Guerre, les vétérans de 1870-71, répondant à la presque unanimité à l'invitation de Monsieur le Curé, étaient à la place d'honneur, encadrés par une foule considérable...

Ce fut d'abord la bénédiction de la plaque, à la suite de laquelle M. le Curé fit, du haut de la chaire, l'appel des morts de la guerre.

Après chaque nom, ensemble, les diverses sociétés répondaient «Morts pour la France », tandis que les drapeaux s'inclinaient. La messe, pendant laquelle les chanteuses firent entendre des chants sublimes et admirablement choisis, fut dite par Monsieur l'abbé Dufraisse, mutilé de guerre. Dans son beau sermon, il évoqua les pénibles souvenirs de la vie des tranchées et les heures terribles que beaucoup de ses auditeurs et lui-même avaient vécues. Cette belle cérémonie, où tout fut sobre et sublime tout à la fois, et qui, grâce à sa parfaite organisation, laissa chacun dans un ravissement ému, se termina par l'absoute ».

Une plaque, oui. Mais Les Eyzies auront un monument. Les communes optent souvent pour un sujet martial : un soldat offensif ou défensif, ou un coq gaulois (moins onéreux). Quelques monuments (Cénac, Vitrac, Castelnaud, Saint-Aubin-de-Nabirat) témoignent d'une pensée pacifiste (Bernard, 2001).

Partout en France, le but de ses plaques et monuments est surtout de tenter d'atténuer, par un geste symbolique et une représentation matérielle, le calvaire subi par la nation. Cette arrière-pensée prend sans doute tout son sens aux Eyzies, commune durement frappée, et le futur chanoine Louis Dufraisse (1891-1977), aumônier militaire, probablement vêtu de sa tenue bleu horizon et la poitrine constellée des plus hautes décorations, comme il en avait la patriotique habitude, n'a sans doute pas manqué de le rappeler.

4. Voici les noms relevés sur la plaque de l'église : ALBUCHER Albert, AUDY Jean, BERNICHE Martin, BOUY Pierre, BOUY Louis, CHADOURNE Henri, CHAMINADE Adrien, CROLUS Adhémar, DAYGUESPERSE Gaston, FOURNIER Roger, GENEBRE Marcel, LABATUT Marcel, LACROIX Julien, LAFON Jean, LAPEYRE Edouard, LAUBISSE Auguste, LAVILLE Abel, LAVILLE Armand, LESTRADE Victor, LESVIGNES Amédée, LOUBIERE Basile, MALARTIGUE Amédée, MALARTIGUE Pierre, MANET François, MANET Lucien, MANIERE Basile, MASSIAS Jean, MENAULT Benjamin, MENECHAL Reymond, MERCIER François, MERCIER Jacques, MOULINIER Louis, NAUZEN Armand, NAUZEN Edmond, PLAZANET, Alain, PELLETANGE François, PETIT Marcellin, RIBEYROL Estelin, ROQUEFLOT Auguste, SALON Antoine, SALON Julien, SALON Paul, SAILIERE Camille, SELLIER Marcel, VALEILLE Pierre, VALES Emile, VERGT François, VIDAL Abel, VIDAL Edmond, GRAFFEUILLE Auguste, DESCHAMPS Paul.

PROJET DE RESTAURATION DES STATUES DE L'ÉGLISE



Après quelques recherches (Archives, Patrimoine, Musée d'Art Sacré), il s'avère que les statues sont en fonte et ont été offertes par la famille Festugière, maître de forge des Eyzies vers 1865.

Une étude et des devis sont en cours pour permettre la restauration de ces statues.

Claudine BUTY

REVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Rivière VEZERE – Secteur de La Feuillade au Bugue

Identification des enjeux, établissement du plan de zonage et élaboration du règlement

DEFINITIONS

L'identification des enjeux correspond à la **deuxième phase** de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Cette démarche est nécessaire pour définir et cartographier l'occupation des sols sur l'ensemble de la zone inondable des 17 communes concernées par le document sur la vallée de la Vézère. L'élaboration du zonage et du règlement, qui correspond à la **troisième phase** de la révision du PPRI, intervient ensuite pour établir des règles de constructibilité ou d'occupation des sols de la zone inondable. Le maintien du champ d'expansion des crues sera le principe de base mis en œuvre pour établir le zonage.

Phase II : IDENTIFICATION DES ENJEUX

Cette démarche a pour objectifs :

l'identification d'un point de vue qualitatif des **enjeux existants et futurs**,
l'orientation des prescriptions réglementaires et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

La détermination des enjeux a été réalisée à partir :

- d'une **enquête auprès des élus de chaque commune** concernée,
- d'une visite terrain,
- d'un examen des documents d'urbanisme existants.

Cette recherche a montré que, pour la crue de référence, de nombreuses personnes vivent en zones inondables, des emplois sont touchés par l'inondation mais également des établissements recevant du public (ERP) sont situés en zone inondable.

Par ailleurs les communes ont communiqué les projets qu'elles envisageaient dans cette zone afin que ceux-ci soient examinés (leur identification n'induit pas leur autorisation) et pour vérifier ainsi leur faisabilité vis à vis des principes et des objectifs du PPRI.



Exemples de cartes des enjeux

Phase III : ETABLISSEMENT DU PLAN DE ZONAGE

Le zonage a été établi par croisement entre l'aléa et les enjeux identifiés.

Il identifie au final :

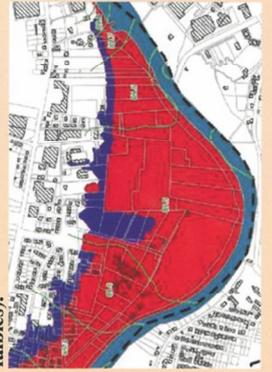
- une **zone rouge** à caractère d'interdiction de constructions nouvelles,
- une **zone bleue** à caractère urbanisable avec prescriptions,
- une **zone blanche** sans risque inondation connu à ce jour

Les principes régissant l'établissement de ces zones sont les suivants :

la zone inondable dans son ensemble est considérée comme un champ d'expansion des crues qui doit être conservé et **préservé de toute urbanisation nouvelle**, c'est la **zone rouge**, quelque soit le niveau de l'aléa.

toutefois, dans cette zone inondable, certaines zones peuvent voir une urbanisation existante confortée. Ces zones, qui seront identifiées comme des zones bleues, doivent toutefois respecter 2 conditions :

- être définies comme des **secteurs urbains ou des Parties Actuellement Urbanisées (PAU)**,
- présenter des hauteurs d'eau inférieures à 1m et des vitesses inférieures à 0,50 m/s (aléas faibles).



Exemples de cartes de zonage

Phase III (suite) : ELABORATION DU REGLEMENT

A partir du zonage réglementaire du PPR, un règlement est rédigé pour définir dans chaque zone (zone rouge et zone bleue) les principales occupations et utilisations du sol autorisées sous conditions, qui sont résumées dans les tableaux ci-dessous (nota : les listes ne sont pas exhaustives et il conviendra de se reporter au projet de règlement qui figurera dans le dossier d'enquête publique).

ZONE BLEUE

Sont autorisés, avec des prescriptions techniques :

L'entretien, la réhabilitation, le changement de destination des bâtiments existants et leur extension limitée à 30% de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles et respectent certaines prescriptions).

La construction d'annexes (garages, abris de jardin...) aux habitations existantes, avec prescriptions.

La reconstruction sur la même emprise après sinistre dû à un risque autre que l'inondation.

La construction de bâtiments à usage d'habitation ou d'activité à condition que leur emprise au sol ne dépasse pas 30% de la superficie du terrain située en zone bleue, avec prescriptions.

Les établissements sensibles (ERP, hospitaliers, scolaires, centres de secours...) à condition d'être accessibles par une voie praticable en situation de crue de référence, avec prescriptions.

La modernisation des terrains de camping, de caravanning, PRL, aires d'accueil des gens du voyage, y compris leur extension, sans augmentation de leur capacité, avec prescriptions.

Les aires de jeux et de sport, avec prescriptions.

Les clôtures, avec prescriptions.

Les piscines de particuliers, avec prescriptions.

Les cultures et plantations, avec prescriptions.

Les parkings et garages collectifs pour le stationnement de véhicules au-dessous de la cote de référence, sous réserve d'un accès permettant l'évacuation avant submersion.

Les équipements publics d'infrastructure et les travaux qui leur sont liés (remblais,...).

Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences des risques.

ZONE ROUGE

Sont autorisés, avec des prescriptions techniques :

Les travaux d'entretien et de réhabilitation des constructions existantes (le changement de destination peut être autorisé dans certains cas sous certaines conditions).

La reconstruction sur la même emprise après sinistre dû à un risque autre que l'inondation.

L'extension de bâtiments (hors bâtiments agricoles et activités artisanale, industrielle ou commerciale) dans la limite de 25 m² d'emprise au sol, sans possibilité de créer un logement supplémentaire.

L'extension (à l'exclusion de toute habitation) des bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales, y compris les installations classées, sans excéder 15 % de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles).

La construction d'annexes (garages, abris de jardin...) aux habitations existantes et dans la limite de 25 m² d'emprise au sol.

L'extension de bâtiments agricoles, dans la limite de 15% de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles).

Les aires de jeux et de sport, avec prescriptions.

La modernisation des terrains de camping, de caravanning, PRL, aires d'accueil des gens du voyage, y compris leur extension, sans augmentation de leur capacité, avec prescriptions.

Les clôtures de hauteur totale limitée à 1,20m, avec prescriptions.

Les piscines de particuliers, avec prescriptions.

Les cultures et plantations, avec prescriptions.

Les équipements publics d'infrastructure et les travaux qui leur sont liés (remblais,...).

Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences des risques.

L'étude du PPRI est maintenant achevée, les trois phases prévues (détermination des aléas, des enjeux et établissement du zonage) sont donc réalisées.

Le document définitif, avec le règlement, va être finalisé par les services de l'Etat et soumis à l'avis des communes. Des réunions publiques seront organisées.

Une **enquête publique** d'une durée de 1 mois aura lieu au 1^{er} semestre 2018, au cours de laquelle **vous pourrez faire connaître vos observations et propositions**.

Après examen du rapport du commissaire enquêteur, des avis des conseils municipaux et des observations émises lors de l'enquête, le dossier final sera établi et soumis à approbation de la préfète. Après approbation, ce plan de prévention du risque inondation vaut servitude d'utilité publique.

DON DU SANG

Les amicales des donneurs de sang bénévoles de Saint-Cyprien et d'ailleurs n'ont pu que constater la situation d'urgence relative aux réserves de poches de sang en région Nouvelle Aquitaine juste avant la période estivale (période sensible s'il en est).

Les 16 jours de réserves qui permettent d'être «tranquilles» et de satisfaire aux différentes demandes n'ont pas toujours été atteints. Il n'y avait en juin que 80.000 poches de sang en réserve en France, alors qu'il en faudrait 100.000 début juillet pour assurer les besoins des malades.

L'afflux exceptionnel de donneurs qui avait suivi les périodes troublées en France n'a eu que peu d'effet à long terme, même si on peut noter la venue de nouveaux jeunes donneurs, seul réel point de satisfaction, même si là aussi on ne peut que regretter un manque d'engagement durable.

En 2016, le travail au sein de l'Amicale a permis à l'Établissement Français du Sang de collecter 567 poches de sang.

Cette année 2017 ce sont 451 poches qui ont été recueillies avant la 5ème et dernière collecte de cette année qui nous l'espérons sera très satisfaisante.

Pour pouvoir participer à une collecte de sang il faut :

- Être âgé de 18 à 70 ans (jusqu'à la veille de ses 71 ans)

- Ne pas peser moins de 50 kilos
- Être en forme
- Ne pas être à jeun
- Satisfaire à un entretien médical juste avant la collecte

Dates de collectes 2018

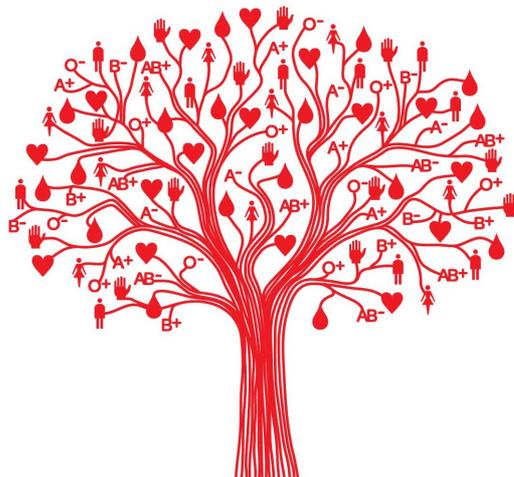
MERCREDI 3 JANVIER

VENDREDI 9 MARS

MERCREDI 9 MAI

MERCREDI 1er AOUT

MERCREDI 14 NOVEMBRE





UFC QUE CHOISIR vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, banques, logement, téléphonie, internet, automobile, loisirs, etc.

En privilégiant les relations et la solidarité entre les personnes, notre association, l'UFC QUE CHOISIR, s'attache à représenter les consommateurs dans les différentes instances départementales.

UFC QUE CHOISIR c'est quoi ?

C'est une association à but non lucratif créée en 1951, et regroupant aujourd'hui plus de 160 000 adhérents au sein de 170 associations locales.

UFC QUE CHOISIR est réputée par sa mission d'information et de soutien aux consommateurs dans de nombreux domaines, notamment la téléphonie et Internet.

Les points d'accueil proches de chez vous :
Bergerac, Ribérac, Sarlat, Rouffignac,

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au siège :

1 Square JEAN JAURES

24000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 09 68 24

ufcquechoisirdordogne@orange.fr

Site : ufcquechoisir-dordogne.org

HORAIRES ET COORDONNEES

MAIRIE :	du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h00) Fermée le mercredi après-midi : 05.53.06.97.15
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :	Lundi, jeudi et vendredi : de 13h 30 – 18h 00 Mardi : 10h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 18h 00 Mercredi : 9h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 17h 30 05.53.06.39.55
ECOLE “Séverin Blanc” :	Directrice : Mme NEGRIER : 05.53.06.93.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES :	du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.45.43.91
SPANC (assainissement non-collectif) :	du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.35.05.43
DOCTEUR N’GUYEN :	consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72
DOCTEUR Coline BATAILLE :	consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72
CABINET DES INFIRMIERES :	Mme Christiane PION : sur rendez-vous : 06.08.78.20.73 Mme Stéphanie TALET et M Frédéric DESCAMP : sur rendez-vous : 06.37.83.28.34
KINESITHEAPEUTES :	Mme Valérie BENNET : sur rendez-vous : 05.53.06.37.72 Mr Guillaume PERSIANI (ostéopathe, masseur kinésithérapeute) : sur rendez-vous : 06.14.35.90.47 Mme Caroline MARTIN : sur rendez-vous : 06.48.29.73.92
PODOLOGUE :	Mme Laurie VACHER – LE BOT : sur rendez-vous : 05.53.07.45.15
PHARMACIE DE LA PREHISTOIRE :	du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 (sauf samedi 19h) - 05.53.06.97.40
ASSISTANCE SOCIALE :	Mme Brigitte GILBERT , 05.53.02.06.50 (Montignac)
REFERENT RSA :	Mme Gaëlle LEMETAYER, 05.53.02.06.57 (Le Bugue)
LA POSTE :	du lundi au vendredi : 8h45 à 12h15 lundi, mardi, vendredi : 14h15 à 16h00
DECHETTERIE :	du mardi au samedi (fermée lundi) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 05.53.05.38.01
SICTOM du Périgord Noir :	05 53 29 87 53